

SOS JEUNES - QUARTIER LIBRE

- Aide en Milieu Ouvert -

MINEURS EN RUPTURE

Analyse des situations de rupture familiale et institutionnelle rencontrées à la permanence d'accueil 24h/24

SAIS PLUS OÙ J'EN SUIS

JE ME CASSE ???

Responsable de la recherche

Bénédicte Limbourg

Equipe

Rabiha El Khmlichi

Alexandre Dewil

Alexis Jonart

Hamid Amar

Anne-Sophie Alardin

Sarah Parisel

Supervision

Béatrice Meersseman

Bernard De Vos

TABLE DES MATIERES

Titre I.	Introduction générale	4
Titre II.	Présentation des méthodes utilisées	6
II.I.	L'examen de la littérature	6
II.II.	L'outil statistique	6
Titre III.	Analyse des données générales	7
III.I.	Données générales concernant les jeunes en situation de rupture	7
A.	Public cible	7
A.1	L'âge	7
A.2	Le sexe	9
A.3	Le décrochage scolaire	11
B.	Cadre de vie	13
B.1	Lieux de vie	13
B.2	durée du séjour en Belgique	14
B.3	Séparation des parents	17
B.4	Décès des parents	17
C.	Réflexion sur les types de ruptures	19
C.1	Types de rupture	19
C.2	Durée des ruptures	20
C.3	Lieux de ruptures	22
C.4	Les fugues antécédantes	22
C.5	Nombre et répartition des ruptures sur un an	23
III.II.	Conclusions par rapport au public et ses ruptures	24
A.	Les chiffres	24
A.1	Données liées aux jeunes	24
A.2	Données liées aux ruptures	25
Titre IV.	Analyse de l'hypothèse : « L'accessibilité institutionnelle favorise une reprise du lien entre l'adolescent et sa famille (ou leur substitut) suite à une rupture »	26
IV.I.	Introduction	26
IV.II.	L'accessibilité institutionnelle	28
A.	Les heures d'appel et de visite	28
B.	Les intermédiaires	30
C.	répartition géographique	32

D.	Les demandes _____	33
IV.III.	Le travail de remise en lien _____	34
A.	Quelques réflexions à propos du lien à l'adolescence _____	34
A.1	La question du lien à l'adolescence : _____	34
A.2	L'importance de la remise en lien de l'adolescent avec sa famille ou leurs substituts après une rupture ou comme prévention de celle-ci. _____	36
A.3	L'expérience faite lors de la « remise en lien » peut aussi avoir une visée éducative. _____	37
B.	Données statistiques concernant la reprise de lien pour les 206 ruptures pour lesquelles Sos jeunes est intervenu entre 1/07/04 et 30/06/2005 _____	38
B.1	reprise de contact avec le référent légal _____	38
B.2	le type de contact entre le jeune, ses référents et Sos jeunes _____	40
B.3	moment de la reprise de contact _____	42
B.4	résultats en fonction de la reprise de contacts avec les référents _____	43
IV.IV.	Croisement entre l'accessibilité et la reprise de lien _____	44
A.	Introduction _____	44
B.	reprise de lien avec le référent croisée avec le moment de cette reprise de contact. _____	45
C.	croisement entre les « demandes » formulées par les jeunes et la reprise ou non de contact avec leur famille, référent _____	46
D.	L'outil « accueil de nuit » et reprise de lien _____	47
D.1	Durée de l'accueil de nuit _____	48
D.2	Le type de contact avec les référents et l'accueil de nuit _____	49
IV.V.	Conclusions _____	51
A.	Données liées à l'accessibilité institutionnelle _____	51
A.1	Les heures d'appels et de visites _____	51
A.2	Les intermédiaires _____	51
A.3	Les communes _____	51
A.4	Les demandes _____	52
B.	Données liées à la remise en lien _____	52
C.	En quoi l'accessibilité institutionnelle favorise la remise en lien du jeune avec sa famille, ses référents. _____	54
Titre V.	Conclusions générales _____	55
Titre VI.	Glossaire _____	57
Titre VII.	Bibliographie _____	61

TITRE I. INTRODUCTION GENERALE

Depuis plus de vingt ans, nous accompagnons des jeunes et leur famille dans les difficultés qu'ils traversent.

Notre cadre de travail est celui d'un service d'Aide en Milieu Ouvert (AMO)¹ 24h/24h qui propose une permanence d'accueil assurée en journée, mais aussi le soir, le week-end, les jours fériés, ainsi que la possibilité d'accueil de nuit. Nous sommes dès lors, confrontés à des jeunes et/ou des familles en crise, mais aussi à des demandes d'accueil de nuit en urgence.

Le souci premier d'associations comme la nôtre est d'éviter, dans la mesure du possible, la rupture familiale, de privilégier les liens naturels que le jeune entretient avec son milieu de vie et de lui permettre d'élaborer ses propres solutions en utilisant ses compétences et les ressources de son entourage.

Dans ce contexte, l'hébergement n'a de sens que s'il contribue au « dénouement » de la crise et ne peut, dès lors, être qu'exceptionnel et de courte durée. Il ne s'agit pas ici d'un retour à l'état antérieur à la crise, mais davantage de l'élaboration de nouvelles perspectives, d'un nouvel équilibre, en place de celui qui a été rompu par l'émergence d'une valeur nouvelle qui tente de perméabiliser le système et d'en modifier le futur.

Dans le cadre de l'appel à projet de la Fondation Roi Baudouin concernant l'aide aux fugueurs, le projet de site Internet www.fugue.be a été retenu pour notre asbl. Il nous a paru indiqué de coupler la création de ce site avec une recherche sur ce thème.

Cette étude interne portera donc spécifiquement sur la reprise du lien familial dans les situations de rupture et aura pour objet premier d'observer si l'accessibilité institutionnelle de notre AMO favorise la reprise de lien.

Pour ce faire, cette recherche comportera deux parties.

La première partie nous montrera à partir de données statistiques des jeunes qui sont en situation de rupture et pour lesquels nous sommes intervenus à SOS Jeunes.

Cela nous permettra d'analyser d'une manière globale les données concernant l'identité des jeunes et des intermédiaires faisant appel à notre service pour des situations de rupture.

¹ Voir glossaire en fin de travail-

Dans ce cadre-ci, nous avons dû au préalable définir ce que nous entendons par rupture. Nous retiendrons la définition du « Petit Robert » (2001) qui définit la rupture comme une séparation plus ou moins brusque entre des personnes qui étaient unies.

A partir de notre pratique nous constatons qu'il existe différentes expressions possibles de la rupture.

Nous en relèverons trois :

- **L'envie de partir**, l'envie de ne pas rentrer sans pourtant fuguer. Il n'y a pas de passage à l'acte car soit les difficultés ont pu s'aborder avant soit le jeune a craint par son départ de faire voler en éclat la stabilité familiale.
- **La fugue** c'est-à-dire aller à l'encontre de la volonté parentale ou de leur substitut, partir ou ne pas rentrer chez soi, le jeune passe à l'acte. Le jeune franchit donc un interdit fixé par la « loi » de la famille, mais aussi de la société, bien qu'elle ne soit pas reconnue comme un délit sur le plan juridique. Cette transgression est le plus souvent la conséquence d'un état de surtension où la seule possibilité entrevue par le jeune est : la fuite.
- **L'exclusion** où ce sont les référents légaux eux-mêmes qui enclenchent la rupture. L'exclusion est souvent le résultat d'une difficulté de dialogue ou d'un conflit.

La seconde partie tentera d'analyser comment l'accessibilité institutionnelle favorise ou non la reprise du lien entre le jeune et ses responsables légaux.

Nous verrons en quoi le travail d'accompagnement en milieu ouvert peut essayer de concilier les parties sur un autre mode que celui de la séparation qui, parfois, peut figer ou cautionner une difficulté.

Ce travail a pour objectif de nous rendre compte si l'AMO, de par sa définition, permet cette reprise de lien et favorise une prévention quant à la dégradation de la situation de rupture.

Nous terminerons bien évidemment ce travail par une conclusion générale.

TITRE II. PRESENTATION DES METHODES UTILISEES

II.I. L'EXAMEN DE LA LITTÉRATURE

Au préalable, l'examen de la littérature a été une première étape dans notre cheminement d'investigation.

Cet examen nous a permis, outre le fait de vérifier si des études antérieures avaient déjà été réalisées sur ce sujet, de parfaire nos connaissances en la matière.

La collecte de ces données nous a donné une vue d'ensemble concernant la thématique, permettant d'obtenir un meilleur ciblage quant à la construction de notre outil statistique. De plus, ce travail d'investigation a favorisé l'acquisition d'une distance critique quant à notre implication avec l'objet de l'étude. En effet, étant familier avec le sujet via notre travail à SOS Jeunes, nous aurions pu biaiser l'objectivité de cette recherche.

II.II. L'OUTIL STATISTIQUE

La création de notre outil statistique a été la seconde étape pour le lancement de la recherche.

Cet outil a été créé spécifiquement pour étudier la situation des jeunes rencontrés à SOS Jeunes vivant des situations de rupture.

Cela nous a donc permis de cibler directement l'information recherchée et d'étudier les situations dans la durée.

Nous disposions dès lors de données statistiques se rapportant au public cible et avons pu cerner les différentes informations concernant la présente étude.

TITRE III. ANALYSE DES DONNEES GENERALES

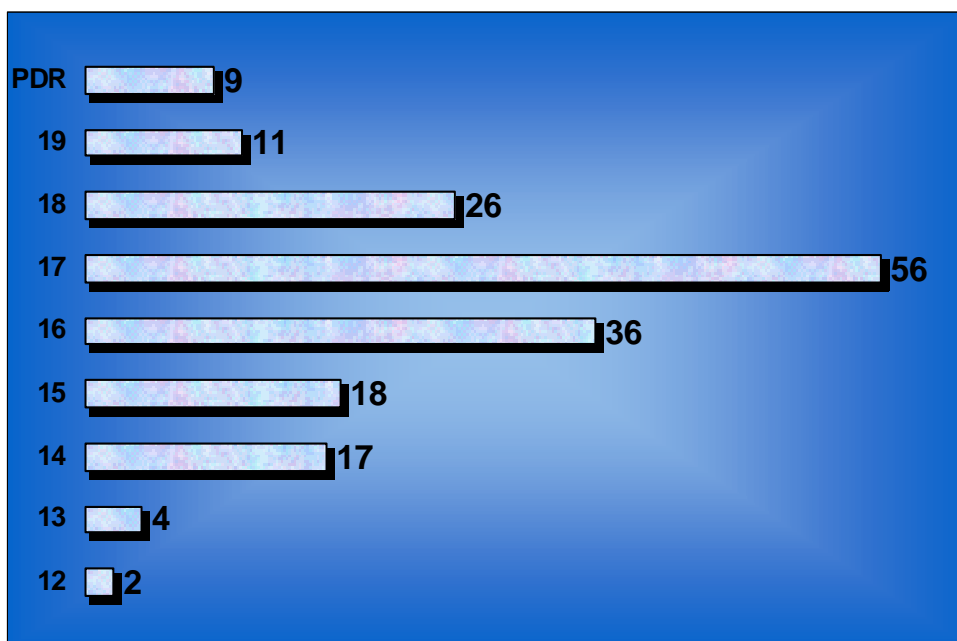
III.I. DONNEES GENERALES CONCERNANT LES JEUNES EN SITUATION DE RUPTURE

A. PUBLIC CIBLE

La population sur laquelle se base cette étude est constituée de 179 dossiers. Durant une période de 12 mois allant de juillet 2004 à juin 2005, nous avons relevé les dossiers des jeunes rencontrés à SOS Jeunes qui sont en situation de rupture.

A.1 L'AGE

TABLEAU 1 : REPARTITION DES AGES²



Ces 179 jeunes ont entre 12 et 19 ans, nous remarquerons dans le tableau ci-dessus que la tranche d'âge principale se situe entre 16 et 18 ans.

² Note de lisibilité des différents graphiques repris dans cette étude : Sur chaque tableau se retrouve l'item « PDR ». Il s'agit de l'abréviation de « Pas De Réponse ».

Selon certaines statistiques les ruptures concernent en majorité des jeunes approchant l'âge de la majorité. Une enquête sur la jeunesse flamande révèle également cette augmentation avec l'âge (Vettenburg, 1998).

Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la rupture concernant un jeune en fin d'adolescence³ peut prendre la forme d'un processus de prise de distance du jeune par rapport à son milieu de vie.

Ce qui ressort au niveau statistique, c'est que quelle que soit l'expression de la rupture, celle-ci intervient majoritairement pendant la période 15/17 ans. Cette période étant généralement liée, dans notre société occidentale, à la période de l'adolescence. C'est à ce moment où souvent le jeune est confronté à la tension entre les impératifs de vivre ensemble et le souci de réalisation de soi. C'est pendant cette période que vont généralement se créer les écarts de perception du parent et du jeune sur leurs réalités communes (notamment au niveau de l'autonomie).

Au début de l'adolescence, la rupture traduit en général davantage un mal-être qu'une quête vers la liberté et l'autonomie. En effet, la rupture exprime presque toujours une crise du lien qui marque le jeune dans son identité sous diverses formes.

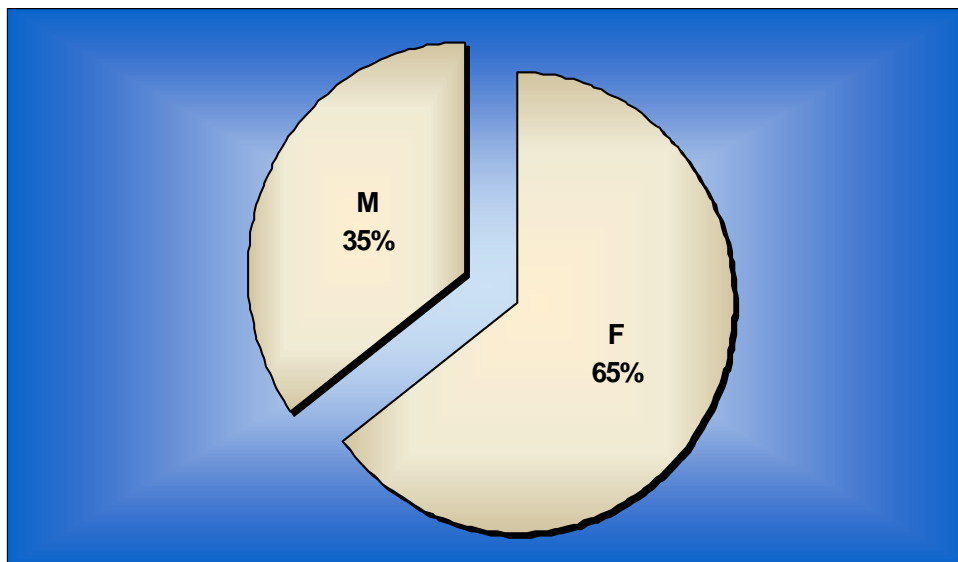
Toutefois, par rapport aux plus jeunes, n'allons pas trop vite dans nos conclusions. La plupart des jeunes qui viennent à SOS Jeunes arrivent via un intermédiaire (souvent professionnel). Ceux-ci orientent peut-être les plus jeunes (=enfants et non ado) vers d'autres services considérés comme davantage spécialisés (SOS Enfants notamment).

De plus, notre service est connu pour faire surtout un travail de médiation. Peut-on raisonnablement penser que les intermédiaires vont nous orienter les plus jeunes pour une médiation ? Est-ce quelque chose d'envisageable avec les « très jeunes » ?

³ Voir glossaire

A.2 LE SEXE

TABLEAU 2 : REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE SEXE



En ce qui concerne le sexe, le graphique nous montre que SOS Jeunes a accueilli plus de filles que de garçons en situation de rupture.

Ceci à hauteur de 65% de filles pour 35 % de garçons.

De nouveau, cette tendance tend à être confirmée par plusieurs auteurs (par exemple, Pommereau, 1997).

Pour les filles, on peut d'avantage parler de « fugues-refuges » que pour les garçons ; « fugues-refuges » qui sont généralement de plus courte durée.

Ce n'est généralement qu'après plusieurs « fugues-refuges » que les filles se dirigeraient vers la rue.

Pour les filles vivant une succession de « micro-ruptures », il est fréquent de constater que l'éloignement par rapport au milieu quitté devient de plus en plus grand, et que la durée de la fugue peut devenir de plus en plus longue.

Par contre, les statistiques ne démontrent pas obligatoirement que les filles souffrent plus de mal-être que les garçons ; mais bien qu'elles font plus appel que ces derniers à la fugue pour exprimer leur mal-être.

Les garçons, quant à eux, vont également employer d'autres formes d'expression telles que la délinquance, le décrochage scolaire, le suicide, etc. Concernant le suicide, par exemple, les statistiques nationales montrent que le rapport « Homme – Femme » passe du simple au double.

Toutefois, ici également, ne nous hâtons pas dans nos conclusions basées uniquement sur des chiffres.

En effet, s'il est tout à fait envisageable de considérer, qu'au contraire des filles, de nombreux garçons vont fuguer sans faire appel à des relais et échapperont ainsi à nos statistiques.

A ceci peut aussi se greffer une hypothèse plus socioculturelle qui fait que les familles signaleraient plus facilement la fugue des filles que des garçons aux autorités ou institutions.

Une autre donnée statistique vient confirmer cette tendance de répartition « fille-garçon »⁴ :

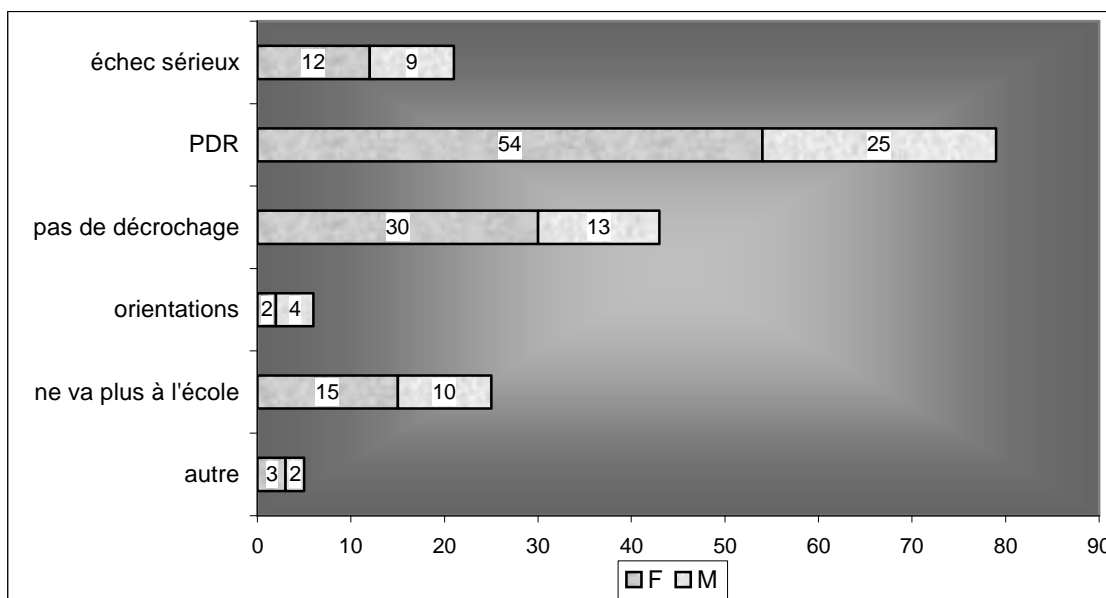
- 69% des filles avaient déjà fugué avant leur venue à SOS ;
- 48% des garçons avaient déjà fugué avant leur venue à SOS.

Nous relevons ici qu'il serait hâtif de faire des conclusions à partir de ce graphique ; car de multiples hypothèses peuvent s'entrecroiser et que nous manquons, à ce jour, de recul et de données précises.

⁴ Voir tableau 14, point C.4.

A.3 LE DECROCHAGE SCOLAIRE

TABLEAU 3 : ANALYSE DES DIFFERENTS TYPES DE DECROCHAGES SCOLAIRES



Quelques précisions concernant nos statistiques sur ce point :

- Par « Orientations », nous entendons le passage successif et répétitif d'une école à l'autre et/ou d'une option à l'autre. S'il ne s'agit pas de décrochage scolaire à proprement parlé, nous pensons malgré tout que cette difficulté d'inscription temporelle dans un projet/établissement peut être aussi un indicateur de mal-être ou, à tout le moins, un signe « d'instabilité » dans le parcours scolaire du jeune.
- Notons aussi que les différents items ne s'excluent pas. Un jeune peut très bien être dans une dynamique d'orientations successives et ne plus aller à l'école à un moment. Bien que cette notion soit assez subjective, nous avons fait le choix de ne répertorier ces jeunes que dans l'item qui nous semblait être le plus problématique (dans l'exemple donné, le jeune sera ainsi répertorié dans l'item « ne va plus à l'école » et non dans l'item « orientations »).

Première rupture

Pour l'analyse scolaire, nous avons enlevé des chiffres les « sans réponse » (79 sur 179 jeunes = 100 jeunes étudiés).

Pour la première rupture, **57% des jeunes sont en décrochage scolaire.**

Si nous analysons le rapport filles/garçons en terme de proportions :

- 51,6% de l'ensemble des filles pour lesquelles nous avons une réponse à la question sont en décrochage scolaire ;
- 65,8% de l'ensemble des garçons pour lesquels nous avons une réponse à la question sont en décrochage scolaire.

Toutes ruptures confondues

Pour l'analyse scolaire, nous avons enlevé des chiffres les « sans réponse » (87 sur 206 ruptures = 119 ruptures étudiées).

Toutes ruptures confondues, 40,3% des ruptures impliquaient des jeunes n'étant pas en décrochage scolaire. Cela signifie donc que **59,7% sont dans une situation de décrochage !**

Le rapport filles/garçons en terme de proportions devient le suivant :

- 55,1% de l'ensemble des filles pour lesquelles nous avons une réponse à la question sont en décrochage scolaire ;
- 81,9% de l'ensemble des garçons pour lesquels nous avons une réponse à la question sont en décrochage scolaire.

Nos chiffres montrent deux choses importantes :

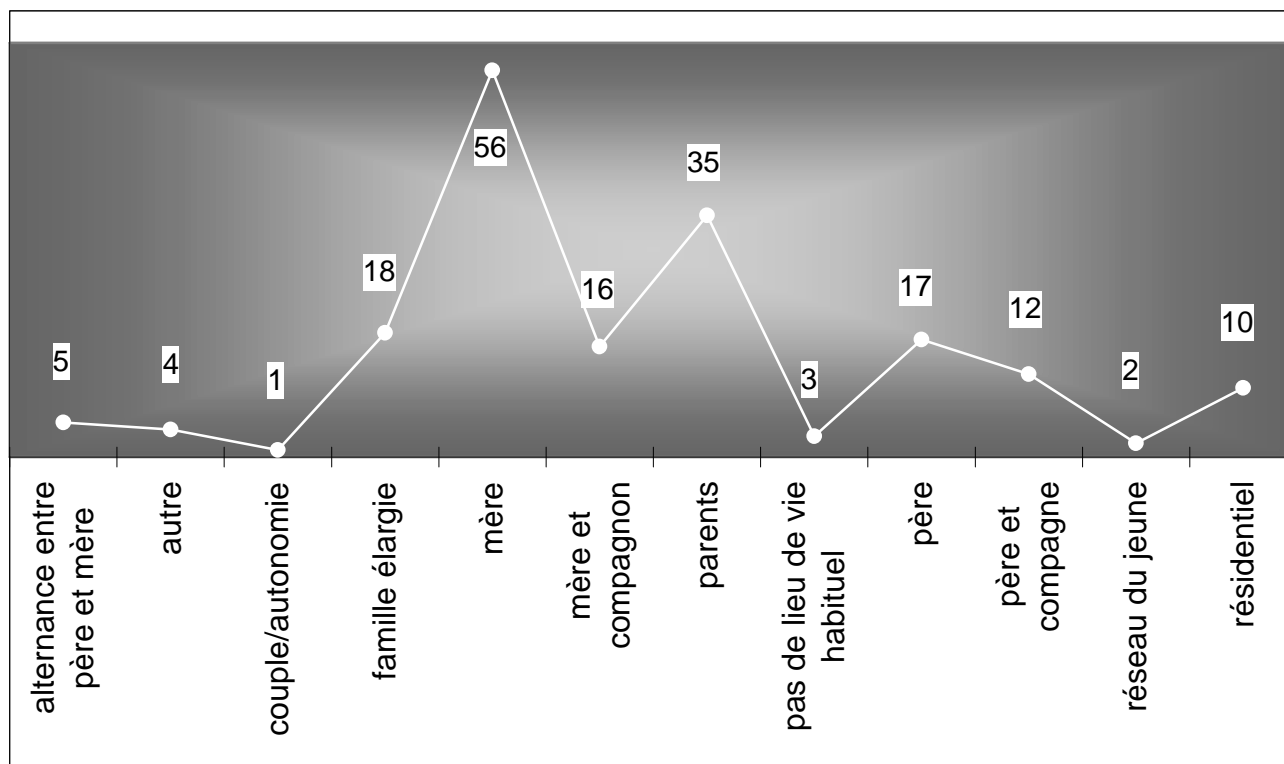
- Les garçons sont davantage touchés par le décrochage scolaire que les filles (mais qu'en est-il du rapport national ?)
- Il y a un lien entre les ruptures et le décrochage (les pourcentages augmentent parallèlement).

Enfin, on constate que 43,8% des jeunes en décrochage ne vont plus à l'école.

B. CADRE DE VIE

B.1 LIEUX DE VIE

TABLEAU 4 : ANALYSE DES LIEUX DE VIE HABITUELS DES JEUNES RENCONTRES



Le premier constat est que les jeunes sont issus de lieux de vie multiples et variés et qu'il est donc difficile d'établir un lien entre la situation familiale et la situation de crise amenant la rupture. Ceci dit, les chiffres sont tout de même frappants en ce qu'ils montrent que seulement 35 jeunes (soit 19,5%) vivent chez leurs parents réunis.

A noter également que la plupart des jeunes vivant en milieu monoparental résident chez leur mère. Ceci pouvant sans doute s'expliquer par la tendance générale (pourrait-on presque parler de coutume ?) à confier la garde des enfants aux mères davantage qu'aux pères.

On ne peut toutefois pas conclure à partir de là que c'est cette situation qui va générer plus probablement une rupture puisque les chiffres montrent en contrepartie, qu'il y a davantage d'exclusion par les pères que par les mères.

Enfin, l'analyse des statistiques montre que 38 jeunes (soit 21,2%) vivent dans un autre contexte de vie que chez les parents (réunis ou séparés), dont 18 (soit 10%) vivent dans leur famille élargie et 10 (soit 5,5%) dans un résidentiel.

B.2 DUREE DU SEJOUR EN BELGIQUE

TABLEAU 5 : DUREE DU SEJOUR DU PERE EN BELGIQUE

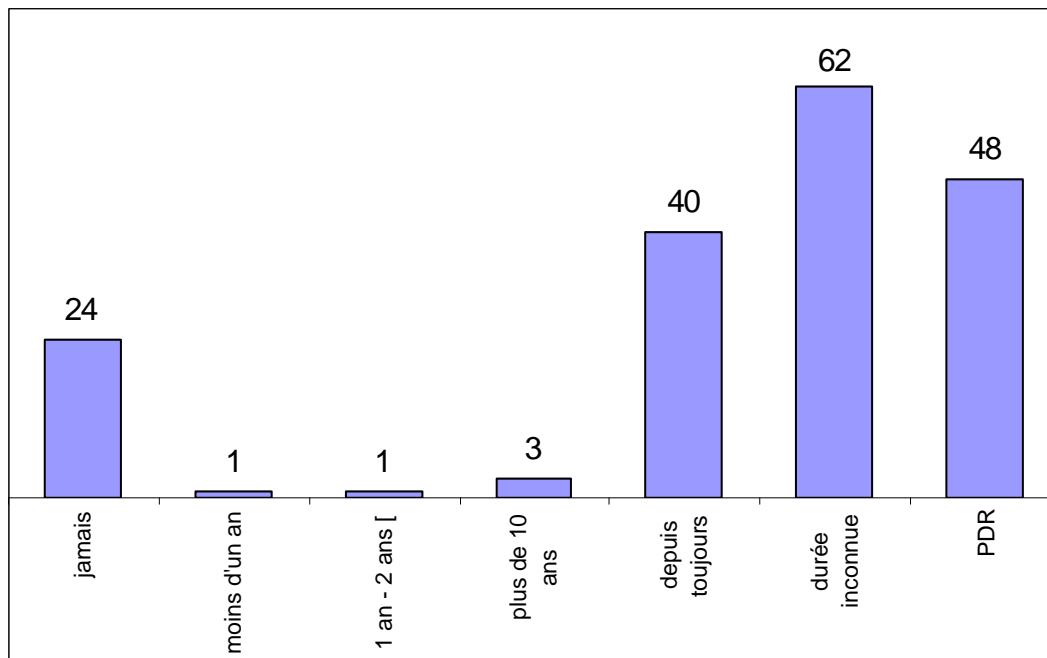


TABLEAU 6 : DUREE DU SEJOUR DE LA MERE EN BELGIQUE

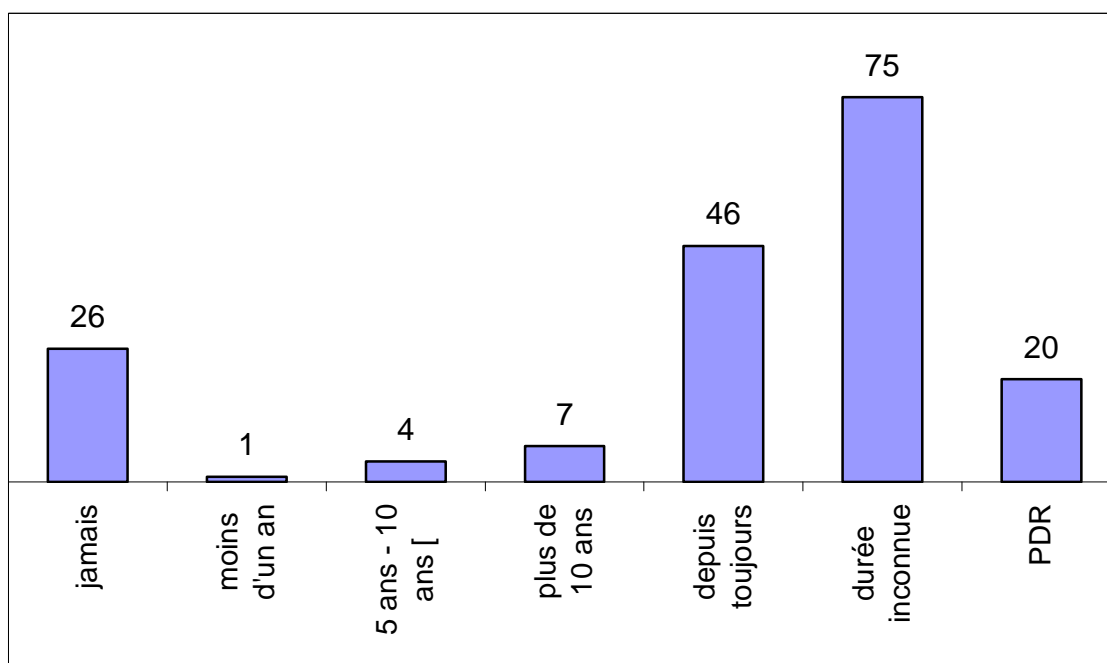
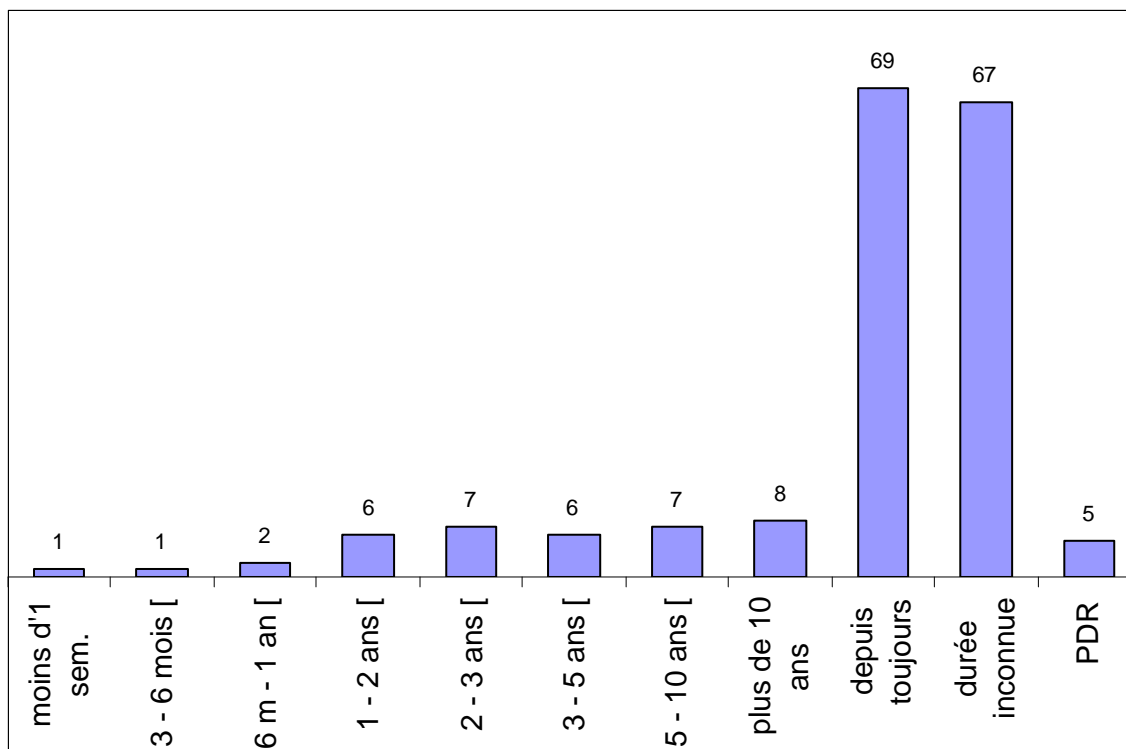


TABLEAU 7 : DUREE DU SEJOUR DU JEUNE EN BELGIQUE



Petite explication des trois tableaux ci-avant :

Deux items peuvent paraître fort semblables et laisser croire à une erreur. Il s'agit des items « pas de réponse » (PDR) et « durée inconnue ».

Il y a cependant bien une différence : si pour les « PDR » nous ne savons rien quant à la durée de séjour en Belgique, il n'en va pas de même pour « durée inconnue ». Dans cet item sont répertoriées les situations pour lesquelles nous savons que les personnes intéressées ne sont pas « depuis toujours » en Belgique mais sans plus de précision quant à la durée du séjour.

Les tableaux 5 et 6 concernent la durée du séjour en Belgique du père et la mère et nous montrent que :

- 24 pères et 26 mères n'y sont jamais venus ;
- 2 pères et 5 mères y sont depuis moins de 10 ans ;
- 3 pères et 7 mères y sont depuis plus de 10 ans mais ont vécu ailleurs à un certain moment de leur vie ;
- 40 pères et 46 mères y vivent depuis toujours.

Le tableau 7 concerne la durée du séjour en Belgique du jeune et nous montre que :

- 30 jeunes y sont depuis moins de 10 ans ;
- 8 jeunes y sont depuis plus de 10 ans mais ont vécu ailleurs à un moment de leur vie ;
- 69 jeunes y vivent depuis toujours.

Pour certaines ruptures nous n'avons malheureusement pas eu d'informations à ce niveau.

Cette répartition des origines nous semble importante pour comprendre l'évolution du jeune dans son cadre familial ainsi que les difficultés qu'il pourrait rencontrer.

Nombreuses sont les familles où les parents sont présents en Belgique depuis moins de dix ans, ce qui peut relativiser la notion d'origine et élargir cette question sensible à la notion de culture et d' « adaptation culturelle ».

La famille (quelle que soit son origine) va être envisagée comme un phénomène social qui sera à la fois « permanence et continuité, changement et rupture. Elle se construit comme un lieu de vie commun à des individus, hommes et femmes, enfants et adultes qui ne partagent pas nécessairement la même vision du monde » (Bensalah, 1994 ; p.7).

Dans ce cadre-ci, il faut en plus distinguer les enfants nés dans le pays d'origine et arrivés ici en bas âge ou à un âge plus avancé dans le cadre de regroupement familial et ceux nés et socialisés en Belgique.

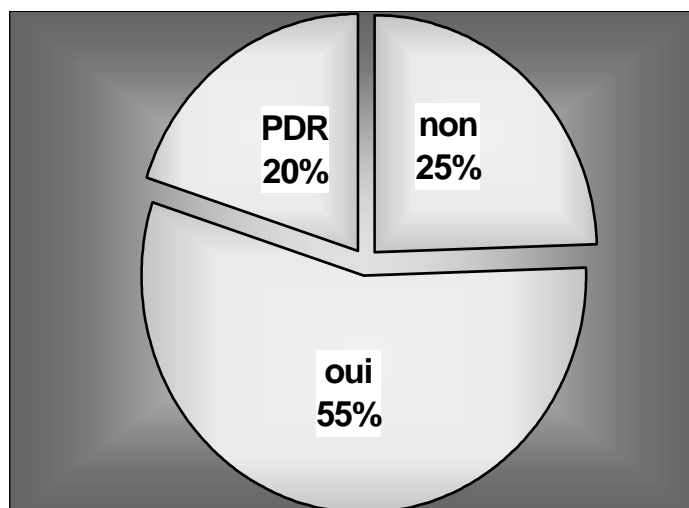
Toutefois le « mal vivre » des jeunes n'est pas seulement dû à leur culture comme on l'entend si souvent. Comme le souligne Andréa Réa (Ouali & Réa, 1993), « *les jeunes d'origine étrangère doivent souvent faire face à des références sociales et culturelles diverses, particulièrement celles acquises dans l'espace de socialisation qu'est la famille et celles de société. Mais est-il opportun de parler d'écartèlement ? Les familles belges de milieux sociaux et culturels différents ne connaissent-ils pas des situations où s'opposent des références contradictoires ?* ».

Ce « mal vivre » des jeunes sera donc à analyser dans un contexte plus large et non pas à se focaliser exclusivement sur les dimensions culturelles.

De plus, la compréhension de codes culturels peut-être très difficile, voire parfois impossible, d'autant plus que nos interventions se font fréquemment en situation de crise, lourde de conflits individuels et/ou familiaux.

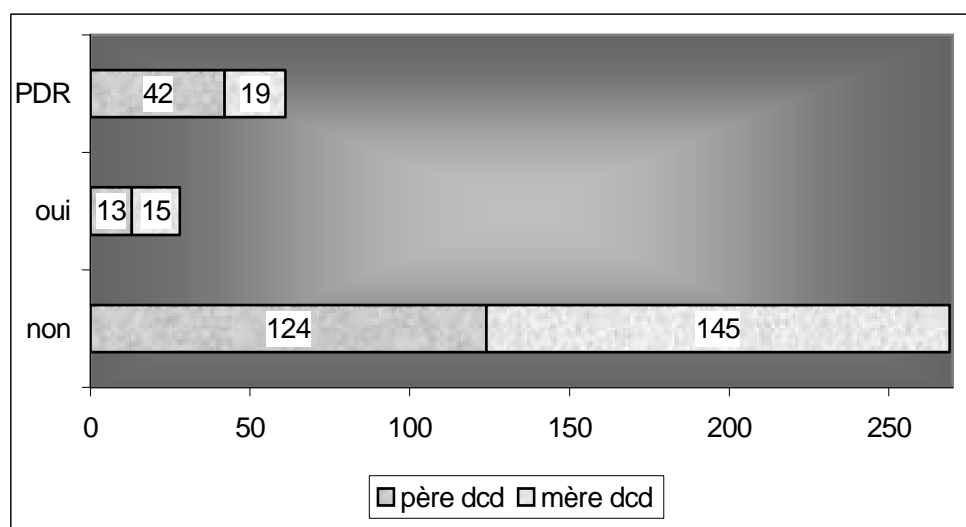
B.3 SEPARATION DES PARENTS

TABLEAU 8 : REPARTITION EN FONCTION DE LA SEPARATION OU NON DES PARENTS



B.4 DECES DES PARENTS

TABLEAU 9 : REPARTITION EN FONCTION D U DECES OU NON DES PARENTS⁵



Le tableau 8 reprend le pourcentage des parents séparés des jeunes qui font appel pour une situation de rupture à SOS Jeunes. On peut constater que le pourcentage de parents séparés est supérieur à celui des parents mariés.

⁵ L'abréviation dcd veut dire décédé.

Pourtois (1991) met en évidence le fait que la famille a été continuellement assaillie par les transformations sociales. On est ainsi passé de la famille élargie à la famille multiforme qui a subi l'influence de l'éclatement de la société dans la période post-industrielle. Il se base sur des études américaines de Bennet (cité par Pourtois, 1991) qui montrent que la famille nucléaire est en voie de disparition et que la famille traditionnelle n'est plus qu'une réalité pour 43% des enfants américains.

Il remarque qu'avec l'augmentation du nombre de familles monoparentales où la femme est le soutien de la famille, un nombre croissant d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté et donc dans des situations économiques difficiles. Ces situations ont d'importantes répercussions sur les jeunes puisque, comme le montrent des études américaines (Halpreu cité par Pourtois, 1991), il existe une forte corrélation entre ces situations et de nouvelles réalités qui en découlent comme l'augmentation des phénomènes de violence, de difficultés familiales, voire d'abus.

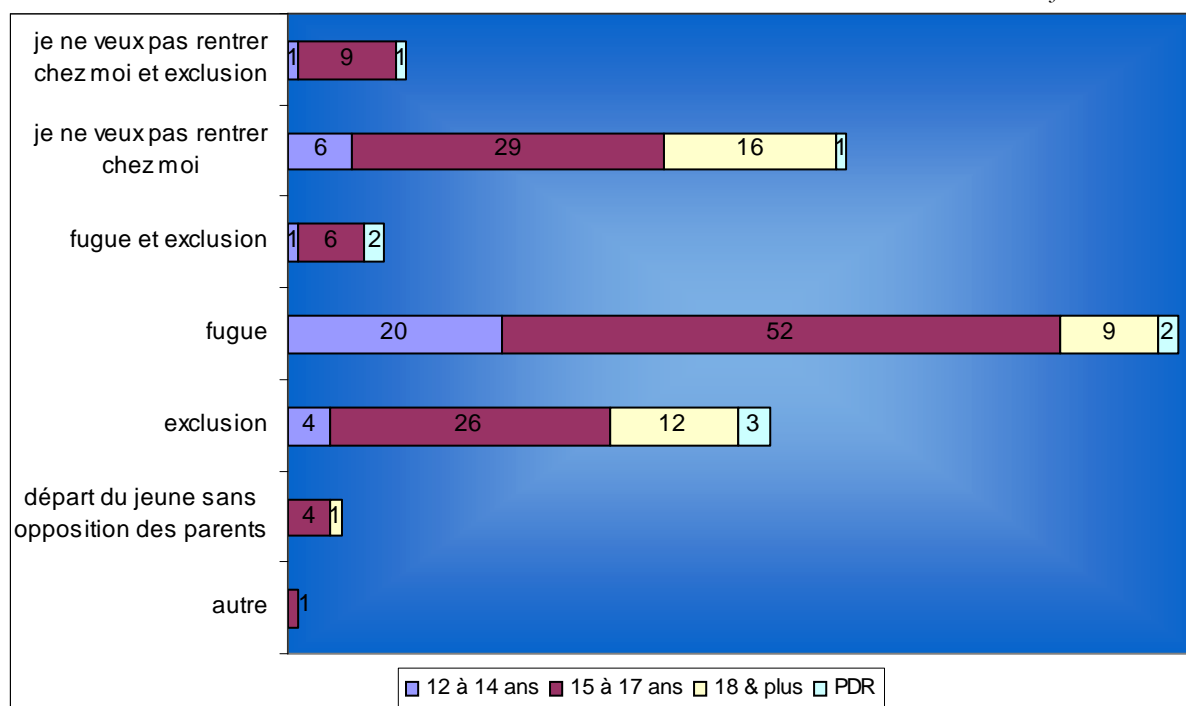
On constate aujourd'hui que l'attachement affectif est déterminant et constitue l'essence de la construction des liens familiaux, ce qui n'était pas toujours le cas dans le passé.

L'importance de la dimension affective et sexuelle au sein du couple impose l'affectivité comme valeur essentielle. On assiste à la multiplication des modèles familiaux. Ces modifications de structures ne se font pas sans un bouleversement du rôle de ses membres, notamment la place et l'identité du jeune vont subir des profondes mutations entraînant dès lors des changements dans les fonctions parentales.

C. REFLEXION SUR LES TYPES DE RUPTURES

C.1 TYPES DE RUPTURE

TABLEAU 10 : CROISEMENT ENTRE LES TYPES DE RUPTURES ET L'AGE DES JEUNES



Ce tableau nous montre que pour les 206 ruptures⁶ recensées, les ruptures sont réparties en :

- 63 « envies » de partir sans passage à l'acte soit 30,5% des ruptures ;
- 83 fugues soit 40,2% ;
- 45 exclusions soit 21,8% ;
- 9 fugues et exclusions soit 4,3% ;
- 5 départs du jeune sans opposition des parents soit 2,9%.

Nous constatons avec un certain étonnement qu'un nombre conséquent de ruptures est enclenché par les référents légaux ou leurs substituts (45 exclusions et 9 fugues et exclusions mêlées, soit 26,2%, plus d'un quart des ruptures). On note aussi que 5 départs initiés par les jeunes n'ont pas engendré une opposition des parents (dont 4 ruptures concernaient tout de même des mineurs).

Nous avons pu mettre en évidence différents types de rupture. Ces ruptures traduisent la plupart du temps une souffrance au niveau de la relation entre le jeune et son (ses) référent(s) et sont souvent des tentatives de solution pour sortir de leur situation problématique.

⁶ Voir glossaire.

Pour la fugue, la solution consiste « à évacuer » les problèmes au moyen de sa propre disparition, espérant ainsi une résolution « magique » des conflits.

Par l'exclusion, les parents « évacuent » aussi le « problème » en faisant disparaître l'adolescent de la famille.

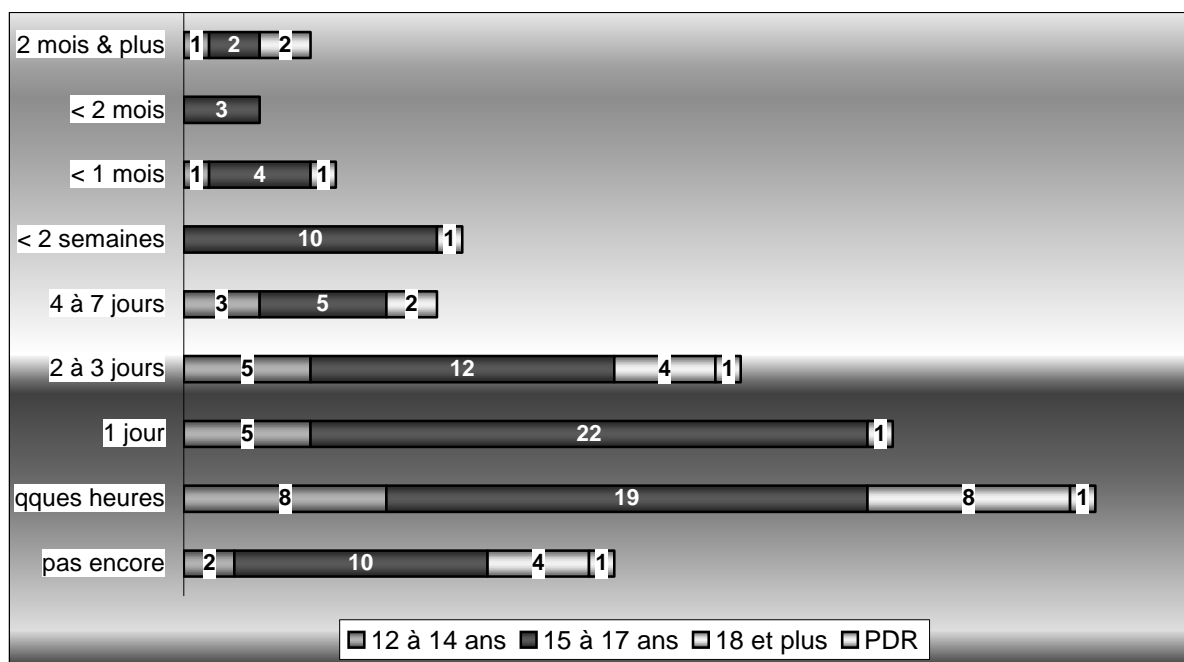
Pourquoi des parents en arrivent-ils à mettre leur enfant dehors ?

On pourrait poser l'hypothèse suivante : l'adolescent demande à sa famille de multiples réaménagements et un adolescent « hors contrôle » peut susciter beaucoup d'agressivité en renvoyant à ses parents leur propre « incapacité » à l'éduquer. Les parents peuvent parfois être dans le déni de la souffrance de l'enfant, et envisager le rejet comme solution.

C.2 DUREE DES RUPTURES

Nous avons pu obtenir des informations au sujet de la durée de la rupture pour 138 situations.

TABLEAU 11 : CROISEMENT ENTRE L'AGE ET LA DUREE DES RUPTURES



Ce tableau nous indique que dans :

- 38,3% des cas, le jeune parlait de son envie de partir mais n'était **pas passé à l'acte ou sinon seulement depuis quelques heures** ;
- 20,2% la rupture datait d'**un jour** ;
- 15,9% elle est de 2/3 jours ;
- 15,1% de 4 à 15 jours ;
- 4,3% de 1 mois ;
- 5,7% de 2 mois.

Dans la majorité des situations (74,4%), la rupture n'a pas duré plus de 2/3 jours.

A nouveau, nos chiffres rencontrent ceux mis en avant par d'autres études (citons, par exemple, l'étude de Van de Water & Vettenburg, 2004) en ce qu'ils montrent que la durée des ruptures est « relativement courte ».

Le travail de remise en lien est dès lors généralement plus « facile » à mettre en place.

Mais il existe aussi des situations où l'expression de **cette rupture est beaucoup plus longue**. Ce type de situation est généralement plus problématique car elle **accentue les risques** auxquels peut-être confronté le jeune pendant cette période d'errance. Le fait que des jeunes puissent se retrouver dans ce type de situation est complexe. C'est un mélange entre les effets contraignants de l'environnement, le vécu de l'adolescent et ses propres ressources.

Notons aussi que, pour beaucoup de situations, les ruptures à durée plus longue surviennent souvent après une ou plusieurs ruptures plus brèves.

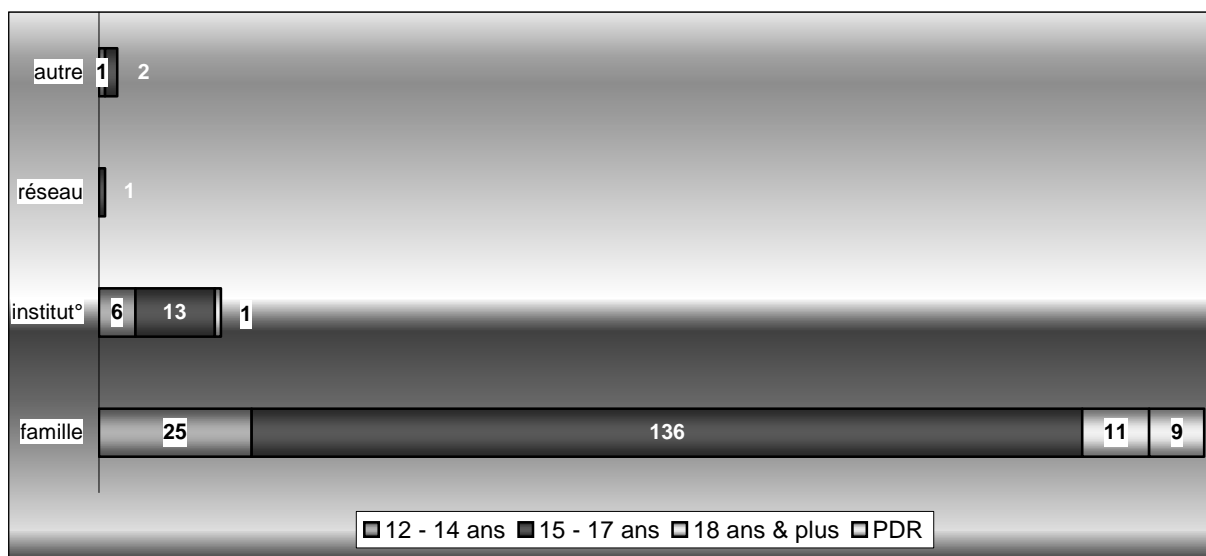
On peut voir aussi le départ comme une rupture progressive d'interdits (besoin de liberté) associée au mythe de la rue et de ses libertés. Le mythe, présente la rue comme un espace opposé à l'espace domestique. L'adolescent y perçoit dès lors la possibilité d'acquérir de nouvelles ressources, de trouver des solutions aux problèmes domestiques. Le danger (de non-retour) est que l'adolescent s'identifie à cette image de la rue, qu'il en acquiert des sensations de plaisirs, voire de compétences nouvelles. Le jeune pourra avoir ainsi l'impression (subjective ou non) d'avoir franchi un pallier de non-retour.

On peut remarquer, dans certaines situations, ce type de comportement avec les MENA⁷ (Mineur Etranger Non Accompagné) qui passent à SOS Jeunes. Le travail de remise en lien en sera généralement plus difficile.

⁷ Voir glossaire.

C.3 LIEUX DE RUPTURES

TABLEAU 12 : CROISEMENT ENTRE L'AGE ET LA REPARTITION DES LIEUX DE RUPTURES



C.4 LES FUGUES ANTECEDANTES

TABLEAU 13 : NOMBRE DE FUGUES AVANT LE PREMIER PASSAGE DU JEUNE A SOS JEUNES

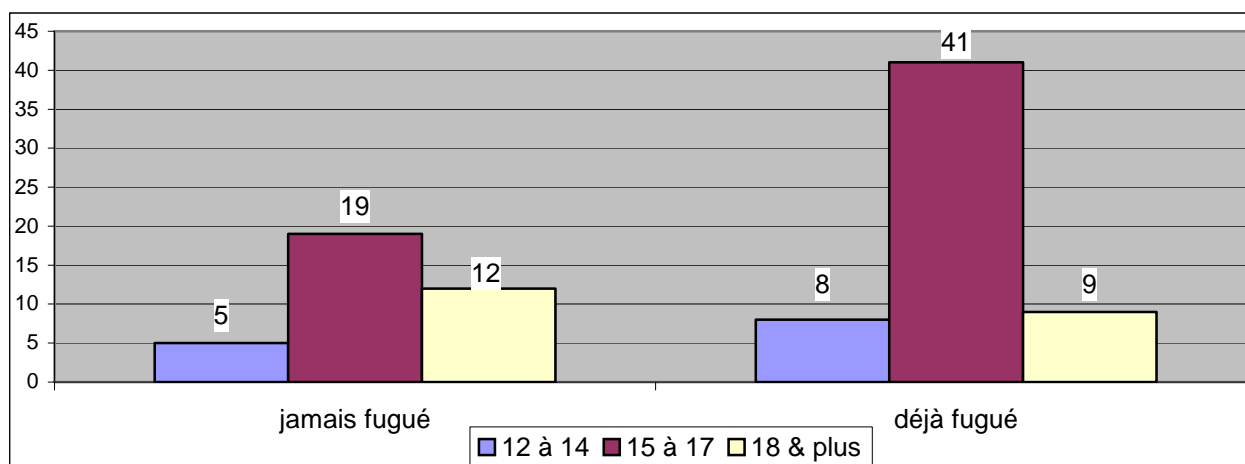


TABLEAU 14 : CROISEMENT ENTRE LE SEXE ET LES FUGUES ANTECEDANTES

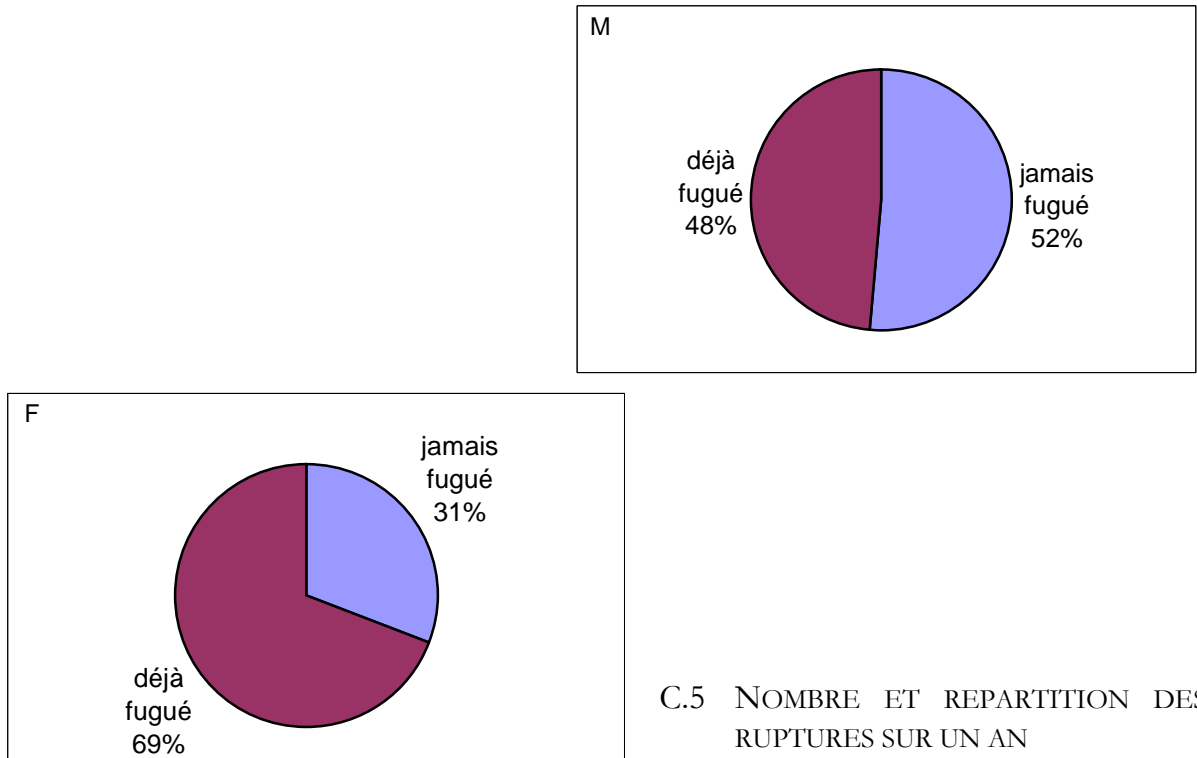
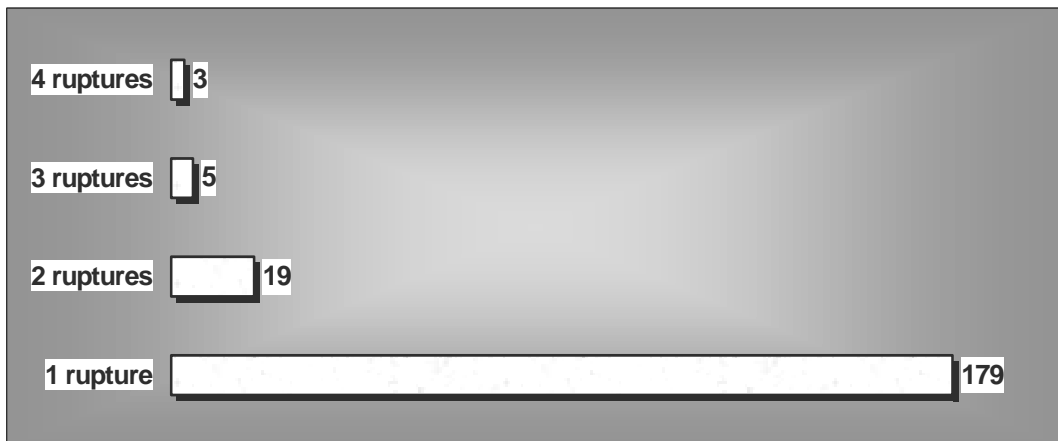


TABLEAU 15 : REPARTITION PAR LE NOMBRE DE RUPTURES POUR LESQUELLES LES JEUNES SONT VENUS



III.II. CONCLUSIONS PAR RAPPORT AU PUBLIC ET SES RUPTURES

A. LES CHIFFRES

Les statistiques concernant les situations de rupture du 1/07/ 2004 au 30/06/02005 nous donnent les informations ci-dessous. Nous reprendrons ici les données les plus significatives et avons enlevé les « non-réponses » aux résultats présentés

A.1 DONNEES LIEES AUX JEUNES

Nous avons reçu une majorité de filles (65%) pour (35%) de garçons, l'âge le plus représenté est 16 /17 ans (51,3%).

Concernant le décrochage scolaire, sur les 100 jeunes en rupture pour lesquels nous avons une réponse concernant leur scolarité, **57% des jeunes étaient dans une des situations définies comme « décrochage scolaire ».**

Le rapport filles/garçons en terme de proportions est le suivant :

- 51,6% de l'ensemble des filles pour lesquelles nous avons une réponse à la question sont en décrochage scolaire ;
- 65,8% de l'ensemble des garçons pour lesquels nous avons une réponse à la question sont en décrochage scolaire.

Concernant le lieu de vie des jeunes, nous avons obtenu les informations suivantes :

- 59,2% vivent dans une famille recomposée ;
- 19,5% des jeunes vivent chez leurs parents ;
- 15,6% dans d'autres lieux (famille élargie, en couple, dans leur réseau, sans lieu habituel de vie).
- 5,4% en résidentiel ;

La majorité des jeunes qui font appel à SOS Jeunes en situation de rupture vivent chez un seul parent (43,5%). Les chiffres nous indiquent aussi que 15,6% des jeunes ont un parent (père ou mère) décédé.

A.2 DONNEES LIEES AUX RUPTURES

Pour rappel, les statistiques concernant les ruptures portent sur les 206 ruptures pour lesquelles SOS Jeunes est intervenu durant la période du 1/07/2004 et du 30/06/2005. Certains jeunes ont fait appel à nos services pour plusieurs situations de rupture (19 jeunes sont venus pour 2 ruptures, 5 jeunes pour 3 ruptures et 3 jeunes pour 4 ruptures).

Grâce aux données statistiques, nous avons pu obtenir des informations plus précises à propos des ruptures, de leur type, leurs durées, et qui elles concernent. Nous reprendrons ici les lignes de force qui apparaissent à l'analyse des tableaux liés aux ruptures.

Concernant le type de rupture, on a pu mettre en évidence que :

- dans 40,2% des cas, il s'agissait de fugue ;
- dans 21,8% d'exclusion (la rupture est enclenchée par les parents ou référents légaux) ;
- dans 4,3% de fugue et d'exclusion ;
- dans 2,9% des cas, les jeunes sont partis sans l'opposition de leurs parents (4 étaient pourtant toujours mineurs). Nous avons aussi pu intervenir avant que la rupture ne soit effective ;
- dans 30,5% des situations où on a fait appel au service avec « l'envie de partir » mais où il n'y pas encore eu de passage à l'acte.

En ce qui concerne la durée de la rupture, les chiffres sont les suivants :

- dans 38,4% des cas, il n'y a pas encore eu de rupture ou celle-ci est de quelques heures ;
- dans 20,2% la rupture date d'un jour ;
- dans 15,9% la rupture date de 2/3 jours ;
- dans 15,1% la rupture date d'une /deux semaines ;
- dans 4,3% la rupture date d'un mois ;
- dans 5,7% la rupture date de deux mois et plus.

Majoritairement, les jeunes sont en rupture avec leur milieu familial, à savoir dans 87,8 % des cas, les autres ruptures le sont d'une institution 9,7%, d'autres lieux (réseau,...) 2,4%.

Pour les fugues uniquement, nous savons que 38% des jeunes avaient déjà fugué avant la première venue à SOS Jeunes.

TITRE IV. ANALYSE DE L'HYPOTHESE :
**« L'ACCESSIBILITE INSTITUTIONNELLE
FAVORISE UNE REPRISE DU LIEN ENTRE
L'ADOLESCENT ET SA FAMILLE (OU LEUR
SUBSTITUT) SUITE A UNE RUPTURE »**

IV.1. INTRODUCTION

La philosophie de notre travail selon le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse donnant priorité à la prévention, à l'aide en milieu ouvert et à la déjudiciarisation⁸ occupe une place particulière. De ce fait, notre institution a toujours valorisé l'information et l'accompagnement de toute personne demandeuse, ici les mineurs et leur famille, se trouvant dans une situation difficile qu'elle soit au niveau familial/entourage, travail ou études.

«L'association a pour objet de concourir à la réalisation de l'objet social de l'association SOS Jeunes-Prospective Jeunesse, dans le domaine particulier de l'aide préventive au bénéficiaire des jeunes dans leur milieu de vie et dans les rapports avec l'environnement social, dans le cadre d'un service d'aide en milieu ouvert, tel que défini notamment par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 24 avril 1995 » (Moniteur Belge du 18/07/1996 - art.3 p.9237).

De plus notre spécificité d'être fonctionnel 24h/24h, 7 jours sur 7, répond aux critères du présent arrêté et l'institution peut accueillir de jour comme de nuit des jeunes en difficulté. Endéans les premières 24 heures de l'accueil :

- o Le jeune prend contact le plus rapidement possible avec son milieu de vie habituel.
- o Le service aide le jeune à établir ce contact et à engager, à bref délai, un processus de médiation avec sa famille, tuteur, autorité de décision.

Toutefois, ce moyen ne peut être envisagé et mis en œuvre que si le jeune s'inscrit dans une démarche volontaire de résolution de la situation.

⁸ Voir glossaire.

La philosophie de l'action de SOS Jeunes en tant qu'AMO se situe dans l'aide spécialisée⁹ et son action est supplétive :

Remise en lien et remobilisation des personnes et services compétents.

Information du jeune des ressources disponibles dans son environnement et mise en lien des jeunes avec les personnes et services compétents.

L'action d'SOS Jeunes est sociale et éducative :

- Sociale : l'objectif de l'intervention est le maintien et l'amélioration des liens sociaux existants.
- Educative : l'objectif de l'intervention est l'augmentation des capacités du jeune à gérer ses propres situations dans une optique de citoyenneté responsable, en utilisant au mieux les ressources dont il dispose.

⁹ Voir glossaire.

IV.II. L'ACCESSIBILITE INSTITUTIONNELLE

En pratique, la recherche met en avant que notre service est accessible à différents niveaux.

A. LES HEURES D'APPEL ET DE VISITE

TABLEAU 16 : HEURES DES APPELS TELEPHONIQUES

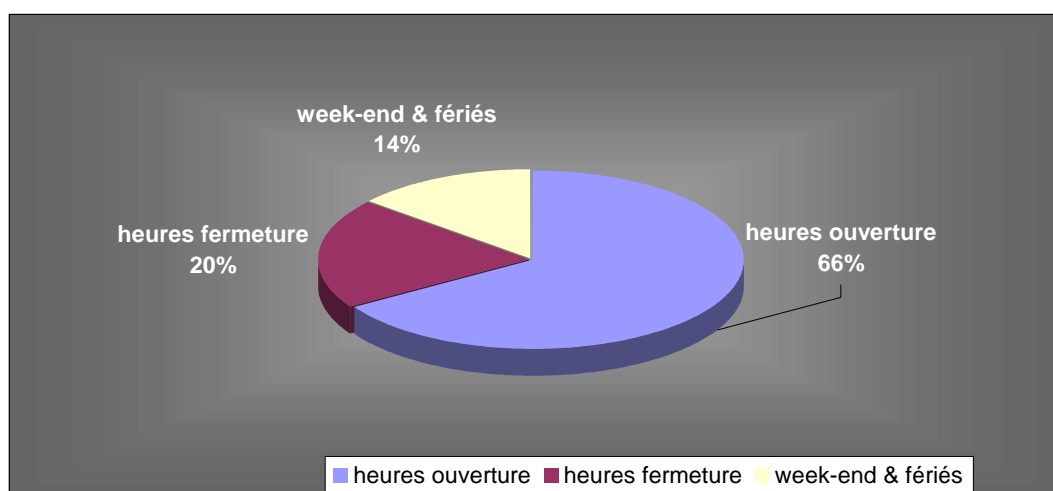
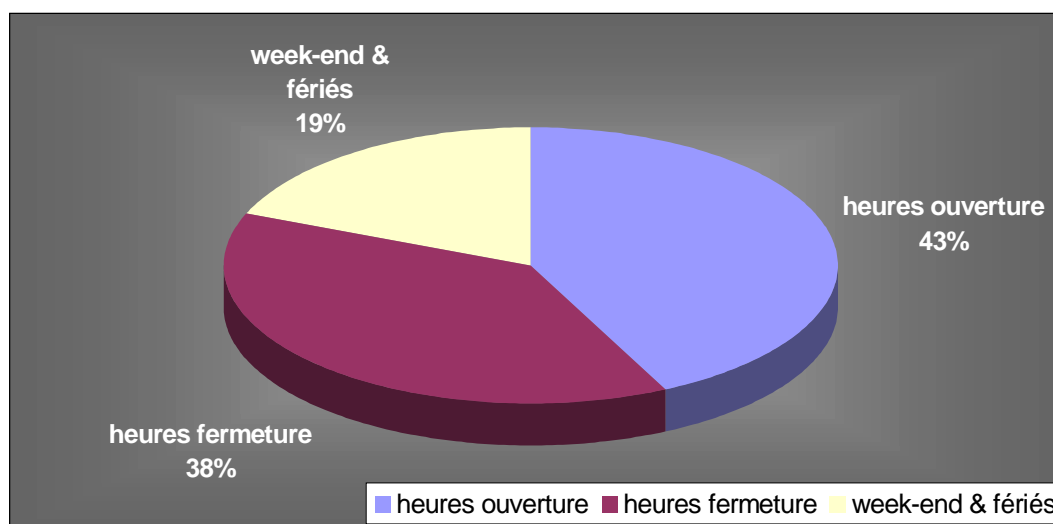


TABLEAU 17 : HEURES DES VISITES



Les heures d'ouverture et de fermeture sont à interpréter de la façon suivante :

- Heures d'ouverture (aussi appelées « heures ouvrables » dans cette étude) : heures comprises entre 9h00 et 17h00 durant les jours ouvrables ;
- Heures de fermeture (aussi appelées « heures non ouvrables » dans cette étude) : heures comprises entre 17h00 et 9h00 du matin durant les jours ouvrables ainsi que toutes les heures des week-end et des jours fériés.

Ces tableaux montrent que notre fonctionnement 24h/24h permet aux jeunes ainsi qu'à différents intermédiaires de faire appel à notre service aux heures non ouvrables.

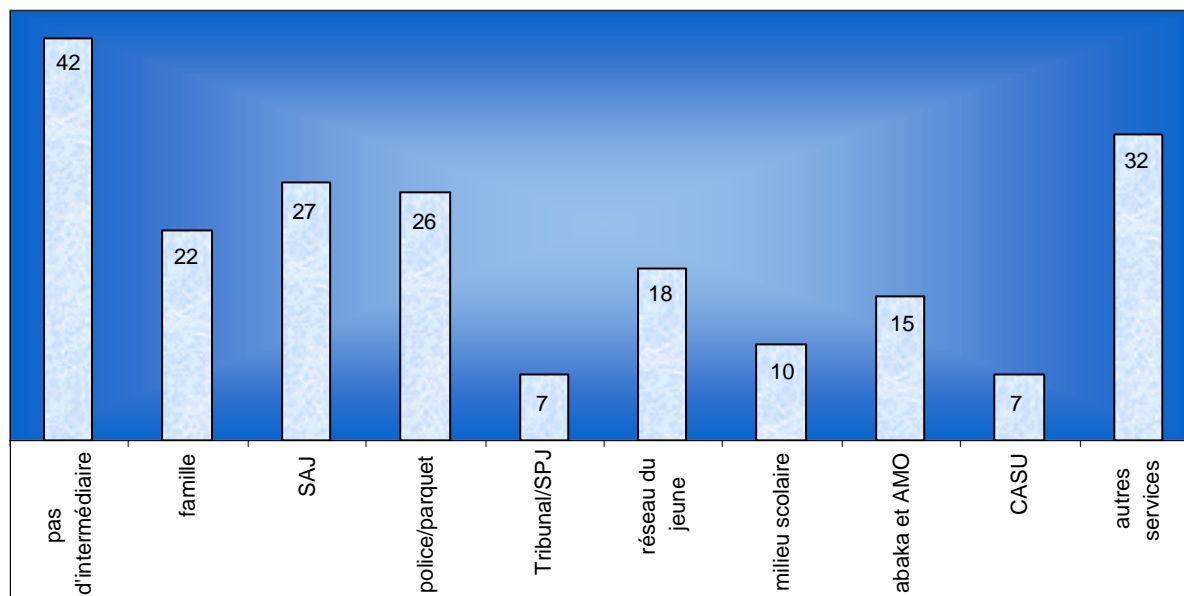
Si les appels téléphoniques se font, pour la grosse majorité, durant les heures ouvrables, on peut constater par contre que les visites se font majoritairement en heures non ouvrables (57 % des visites).

Cette différence notable entre les appels et les visites peut s'expliquer en partie par le fait que les appels proviennent surtout des institutions. Lesquelles sont très peu ouvertes en dehors des « heures de bureau ». Par contre, les visites sont faites par le public « cible » qui a d'autres obligations en journée (école, travail, etc.).

Ces chiffres sont confirmés par ceux qui analysent les moments de la reprise de contact avec les référents légaux (voir point B3) Là aussi, la grosse majorité se déroule en « heures de fermeture ».

B. LES INTERMÉDIAIRES

TABLEAU 18 : REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES DIFFÉRENTS INTERMÉDIAIRES



Nous relevons que pour 206 demandes, 42 demandes (soit 20,4%) ont été faites par le jeune lui-même sans l'intervention d'un intermédiaire.

Une analyse de ces 42 jeunes venus sans l'intervention d'un intermédiaire met en évidence un élément important : **si la plupart des jeunes arrivent via un intermédiaire, lors de leur premier passage à SOS Jeunes, cette tendance s'inverse pour leurs passages suivants.**

Autrement dit, lorsqu'un jeune revient pour une nouvelle rupture (puisque c'est bien cette problématique qui est étudiée et non les autres), celui-ci a davantage tendance à revenir tout seul (ce qui relance la question de la visibilité / connaissance de notre institution auprès de notre public et, peut-être, confirme l'hypothèse émise par l'étude de Van de Water & Vettenburg, 2004, selon laquelle les services sociaux sont méconnus). De plus, la « demande d'aide » reste une démarche difficile pour un adolescent... même en situation de crise.

Signalons aussi deux intermédiaires importants :

- Le SAJ (intermédiaire dans 27 cas soit 13,1 %) ;
- La police (intermédiaire dans 26 cas soit 12,6 %).

Ils représentent donc 25,7 % des intermédiaires.

Le pourcentage élevé dans l'orientation via la police / parquet peut s'expliquer pour différentes raisons dont :

- Les instances judiciaires sont chargées de retrouver les jeunes en fugue et il est donc normal qu'elles soient confrontées régulièrement à des jeunes dans cette situation.
- Beaucoup de « ruptures » s'enclenchent après l'école, au moment de rentrer à la maison, bref, en dehors des heures de bureau.
- Les services de police de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale ont fait l'objet d'une information systématique à Bruxelles par notre service.

Nous sommes par contre étonnés par le peu d'orientations par le SAJ (nombre qui nous semblait plus important).

C. REPARTITION GEOGRAPHIQUE

TABLEAU 19 : ANALYSE DES COMMUNES BRUXELLOISES

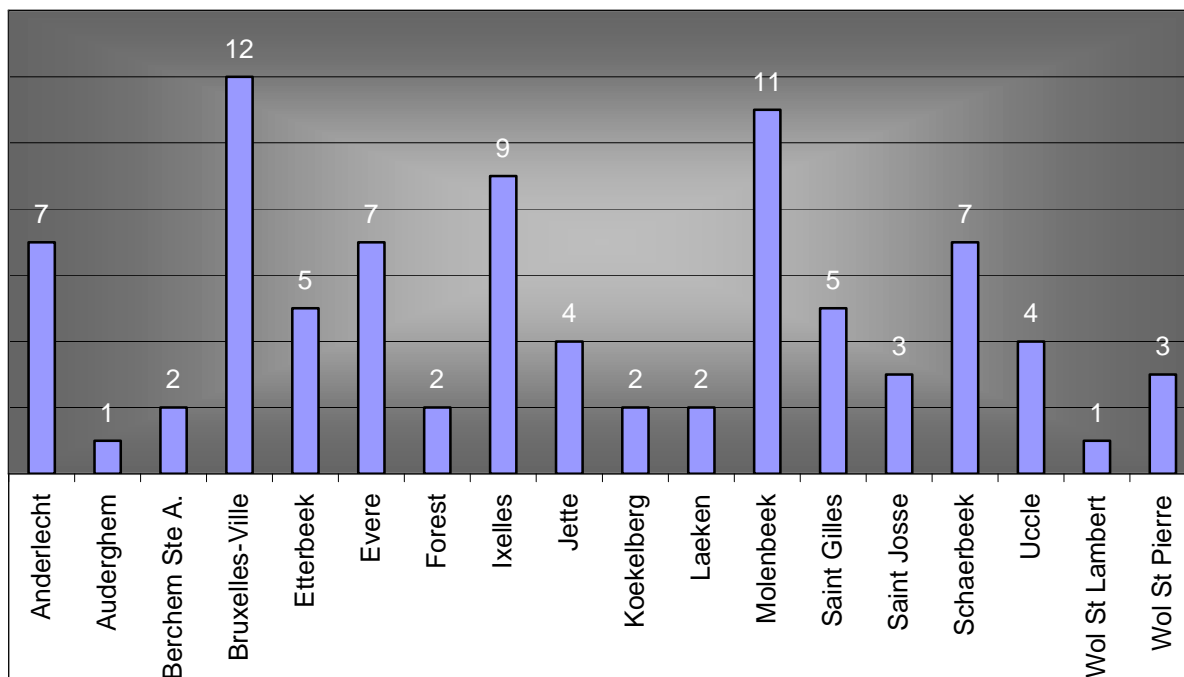
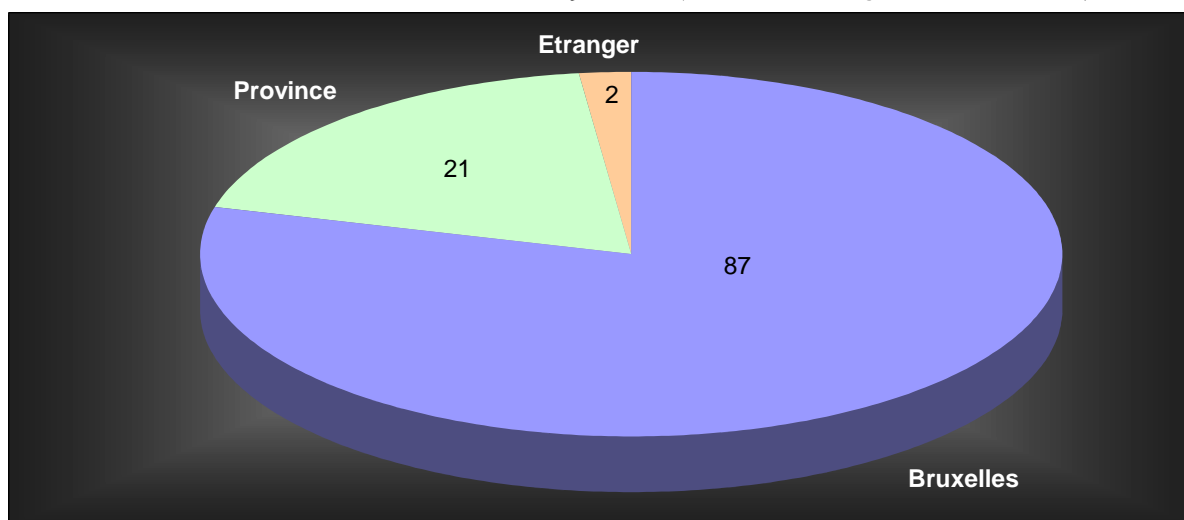


TABLEAU 20 : PROVENANCE DES JEUNES (TOUTE BELGIQUE CONFONDUE)



Ce fonctionnement couvre aussi les demandes venant des autres communes de la région bruxelloise, de la province et de l'étranger (2 fugueurs).

D. LES DEMANDES

Les types de demandes abordées sont multiples, lors de la recherche nous n'avons retenu que celles se rapportant aux situations de ruptures.

TABLEAU 21 : ANALYSE DES DEMANDES EN CHIFFRES ABSOLUS

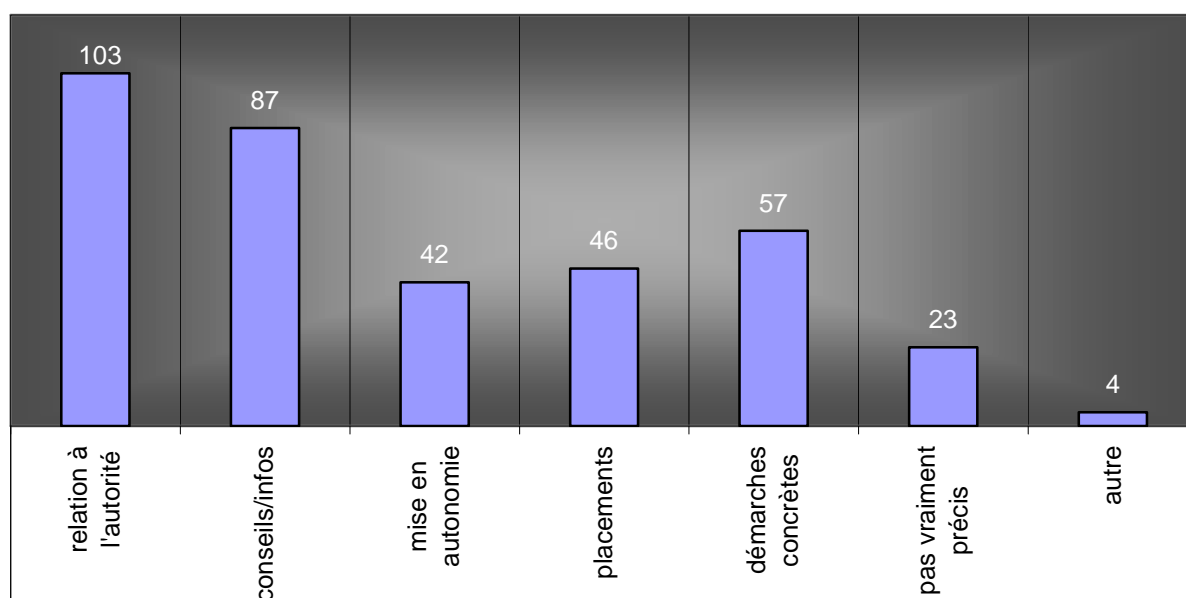
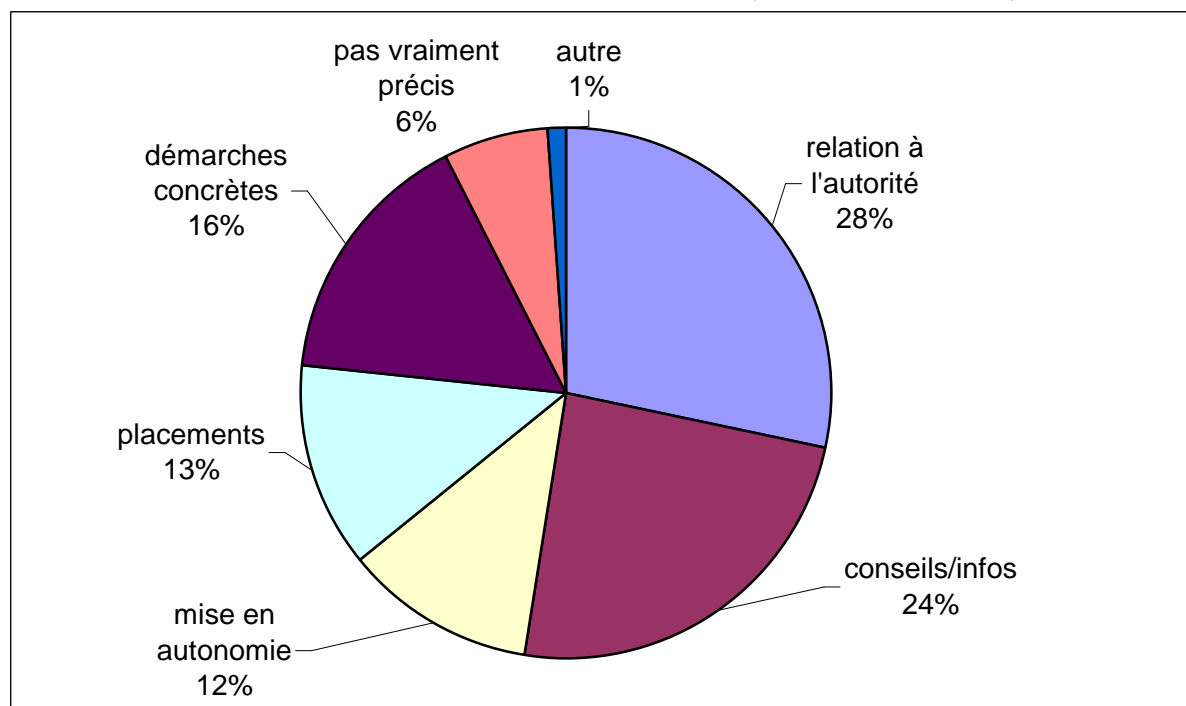


TABLEAU 22 : ANALYSE DES DEMANDES (EN POURCENTAGES)



Nous pouvons analyser que la demande « relation à l'autorité » revient souvent comme demande d'accompagnement en cas de rupture.

Il faut traduire cette demande comme une possibilité pour le jeune, sa famille ou l'intermédiaire de reprendre un contact avec l'autorité ; qu'elle soit parentale, familiale ou institutionnelle et de faire un travail sur le lien.

Bien évidemment, ce travail ne se fera que si le jeune en question est en accord avec cette démarche.

IV.III. LE TRAVAIL DE REMISE EN LIEN

Dans le décret de l'aide à la jeunesse du 4 mars 1991 et l'arrêté AMO du 15 mars 1999 qui régissent notre travail, la priorité est donnée à la recherche de solution dans et avec le milieu de vie, au maintien et à l'amélioration des liens existants.

Dans cette partie de la recherche, nous aborderons l'importance de ce travail de remise en lien entre l'adolescent et ses référents légaux après une rupture ou comme prévention de celle-ci. Une partie importante des interventions d'SOS Jeunes est dès lors centrée sur ce travail de remise en lien et de recherches de solutions dans le milieu de vie du jeune.

Vous trouverez d'abord quelques réflexions théoriques, ensuite des tableaux reprenant les données statistiques concernant la reprise de contact avec le référent légal, le type de contact avec celui-ci, le moment de cette reprise de contact, et enfin les résultats après cette reprise de contacts et ce pour les 206 ruptures pour lesquelles SOS Jeunes a été interpellé durant la période de 1/07/04 au 30/06/05.

A. QUELQUES REFLEXIONS A PROPOS DU LIEN A L'ADOLESCENCE

A.1 LA QUESTION DU LIEN A L'ADOLESCENCE :

Tous les cas de figures sont possibles en ce qui concerne les situations de rupture tant au niveau des raisons sous jacentes qui déterminent l'acte que par la forme qu'elles revêtent. Il nous semble cependant entrevoir dans les situations que nous rencontrons sur le terrain, un certain dénominateur commun : l'expression d'un malaise concernant le lien du jeune avec son milieu de vie, la plupart du temps, sa famille.

Or, le lien occupe une place déterminante dans la construction psychique de l'être humain. Cette question a d'ailleurs fait l'objet d'importantes recherches qui ont démontré les conséquences pathologiques de privation de liens mère-enfant chez les humains. Ces auteurs, notamment Bowlby (1978) et Spitz (1979), ont mis en évidence l'importance de tenir compte du milieu de vie réel de l'enfant.

Pour Bowlby (1978), l'attachement, pour l'enfant, se situe au même niveau que les besoins physiologiques : il est essentiel à son développement (tout autant que le sommeil ou la nourriture) et lui permet, par la suite d'établir des relations sociales satisfaisantes.

Qu'en est-il, dès lors, de cette question à l'adolescence ?

Pour l'adolescent, la question du lien demeure centrale, dans la mesure où, à ce stade de développement de la vie psychique, il est essentiel de trouver des modes de satisfaction à l'extérieur de sa famille.

Ces nouvelles tentatives de créer du lien à l'extérieur de la famille sont susceptibles de représenter une source d'angoisse plus ou moins prononcée en fonction des expériences que l'adolescent aura pu accumuler au cours de son enfance, mais aussi compte tenu de l'état de ses relations actuelles avec les adultes référents qui constituent son entourage.

A ce titre, il nous paraît important de souligner au passage la fonction de « terrain d'expérimentation privilégié » que constitue la famille. L'adolescent, en effet, aura sans doute davantage tendance à exprimer ses frustrations, craintes et angoisses dans un milieu familial et rassurant.

L'enfant aussi crée du lien à l'extérieur de sa famille mais ses parents restent les référents principaux ; ils incarnent la loi, l'autorité et la sécurité.

L'adolescent a pour caractéristique principale, laquelle est d'ailleurs tout à fait centrale pour son développement, de remettre en cause cette autorité ; il se rend compte que ses parents n'incarnent pas la loi mais y sont assujettis comme tout être humain. Ceci a pour effet salvateur de l'aider, en quelque sorte, à se tourner vers l'extérieur.

Cette étape est tout à fait fondamentale dans le développement et est très fort liée, comme nous le disions précédemment, au type de liens constitués dans l'enfance. C'est aussi à ce stade de son développement que l'adolescent va jauger la qualité de ce lien, le remettre en question et interroger la manière d'être parent et, des adultes qui constituèrent son cadre de référence durant l'enfance. L'adolescent est en quête de nouvelles identifications et celles-ci passent inmanquablement par la mise à l'épreuve des liens qui comptent le plus à ses yeux.

Comment ce bouleversement peut-il être vécu par la famille ? L'attitude des parents face aux « agressions » de leur « enfant » dépendra de nombreux facteurs, parmi lesquels le deuil qu'eux-même ont pu faire de leur adolescence, de la qualité des liens qui les unissent à leur famille d'origine, du type de liens qu'ils ont pu tisser avec leurs conjoints, leurs enfants, leur entourage social, professionnel, etc.

D'innombrables facteurs entrent en jeu et il est donc compréhensible qu'une série de « dérapages » puissent survenir.

Vu la prépondérance que représente la famille « réelle » des adolescents tant au niveau du milieu de vie (la plupart vivent en famille) que par rapport aux enjeux relatifs à la construction psychique du jeune adulte en devenir, il serait absurde de ne pas en tenir compte dans le travail entrepris, à fortiori, avec des jeunes en situation de rupture.

A.2 L'IMPORTANCE DE LA REMISE EN LIEN DE L'ADOLESCENT AVEC SA FAMILLE OU LEURS SUBSTITUTS APRES UNE RUPTURE OU COMME PREVENTION DE CELLE-CI.

Le travail de remise en lien de l'adolescent avec sa famille nous semble particulièrement important après une rupture ou comme prévention de celle-ci. Nous rejoignons ici les propos tenus par Pommereau (1997).

La rupture de l'adolescent avec sa famille, son milieu de référence est souvent paradoxale. A la fois, l'adolescent en partant, en disparaissant lui-même, espère voir disparaître ses problèmes et à la fois il a toujours l'attente « secrète » qu'on viendra le rechercher, qu'il « brillera » par son absence, que son acte provoquera un changement, un remaniement, une reconnaissance de sa souffrance.

La pire des choses qui puisse arriver à l'adolescent en rupture c'est qu'on ne fasse rien, qu'on ne voit pas son absence.

L'envie de partir, ensuite la fugue sont souvent les premiers signaux d'alarme face à la souffrance, s'ils ne sont pas entendus, l'adolescent pourrait passer à d'autres signes plus spectaculaires comme les tentatives de suicide, la prise de produits dangereux, où il « brillera » cette fois par son absence physique.

La remise en lien du jeune avec ses référents est donc primordiale pour son évolution. La reconnaissance de sa souffrance est indispensable pour que sa construction identitaire soit harmonieuse.

A.3 L'EXPERIENCE FAITE LORS DE LA « REMISE EN LIEN » PEUT AUSSI AVOIR UNE VISEE EDUCATIVE.

A l'occasion de la « remise » en lien après une rupture ou comme prévention de celle-ci, le jeune peut effectuer une certaine « expérience éducative » voire des expériences.

Après avoir rompu, brisé, interrompu, séparé, ... comment gère-t-on la remise en lien, d'autant que celui-ci est « obligatoire » dans la relation du mineur avec ses responsables.

La solution trouvée (retour chez les référents, dans le réseau, le placement, ...) à la suite d'une rupture (fugue/exclusion/envie de partir) est importante, mais l'est tout aussi l'expérience éducative, l'apprentissage fait par le jeune voire par son entourage pour arriver à la « solution ».

Listes non exhaustives des « apprentissages » possibles :

- Sortir de la relation « tout ou rien », particulièrement présente à l'adolescence ;
- Apprendre « la différence » (la vision du jeune et celle de ses parents est souvent très différente) ;
- Apprendre à défendre son point de vue et entendre le point de vue de l'autre ;
- Prendre conscience d'enjeux qui pouvaient être jusqu'alors inconscients ;
- Apprendre à verbaliser les « choses » plutôt que passer à l'acte ;
- Apprendre à négocier ;
- Etre mieux informé par rapport à ses droits, les solutions possibles ;
- Etc.

B. DONNEES STATISTIQUES CONCERNANT LA REPRISE DE LIEN POUR LES 206 RUPTURES POUR LESQUELLES SOS JEUNES EST INTERVENU ENTRE 1/07/04 ET 30/06/2005

B.1 REPRISE DE CONTACT AVEC LE REFERENT LEGAL

TABLEAU 23 : CROISEMENT ENTRE LA REPRISE DE CONTACT ET L'AGE

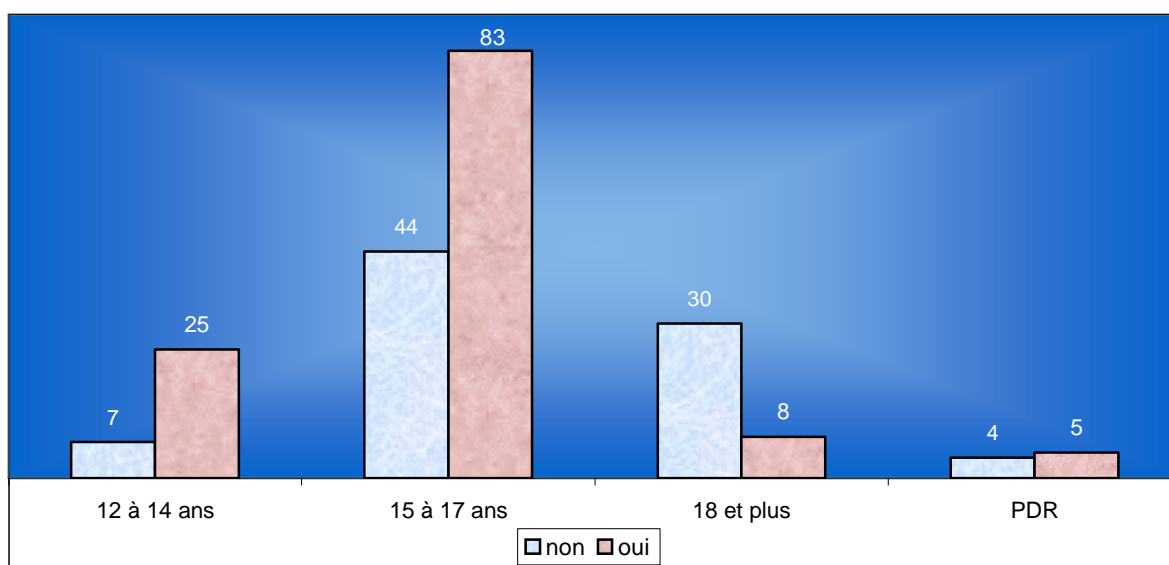
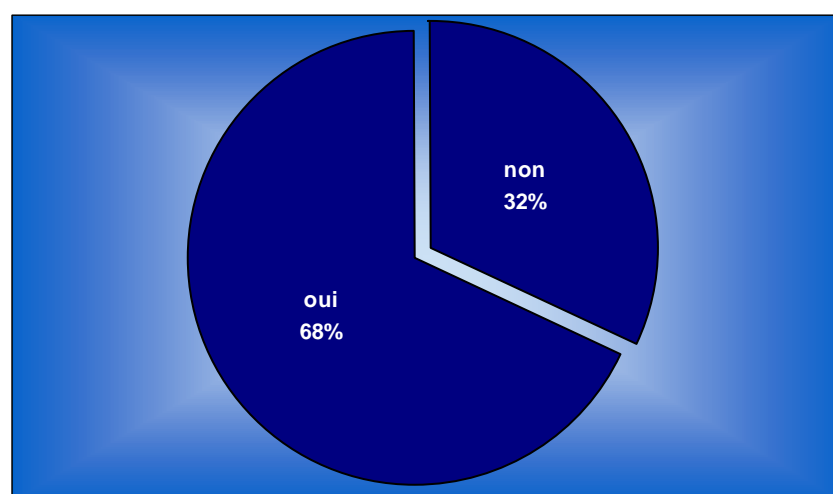


TABLEAU 24 : POURCENTAGE DE REPRISE DE CONTACT POUR LES MINEURS



Ce tableau montre que :

- D'une manière générale, il a eu reprise de contact dans 121 situations de rupture sur les 206, soit dans 58,7% des cas, si on ne reprend que les mineurs, on passe à 68%.
- Lorsque le jeune est mineur, la reprise de contact avec les parents ou le référent légal est plus fréquente que lorsqu'il est majeur (même depuis peu de temps).
- Pour les 159 ruptures concernant des mineurs, on a repris contact dans 109 situations, pour les majeurs dans 8 cas sur 38 cas.

Il est vrai que la relation entre le mineur et ses référents est d'abord incontournable d'un point de vue légal (toute solution quand au lieu de vie du mineur doit être acceptée par ses référents légaux ou un magistrat du Tribunal de la Jeunesse).

D'autre part, l'harmonisation de la relation entre le mineur et ses parents est particulièrement importante pour sa « construction en tant que futur adulte ». La remise en « lien » du jeune avec ses référents est aussi l'occasion d'expérimenter une série d'apprentissages décrits dans la partie plus théorique sur le lien.

Raisons de la « non reprise » de contact avec les référents :

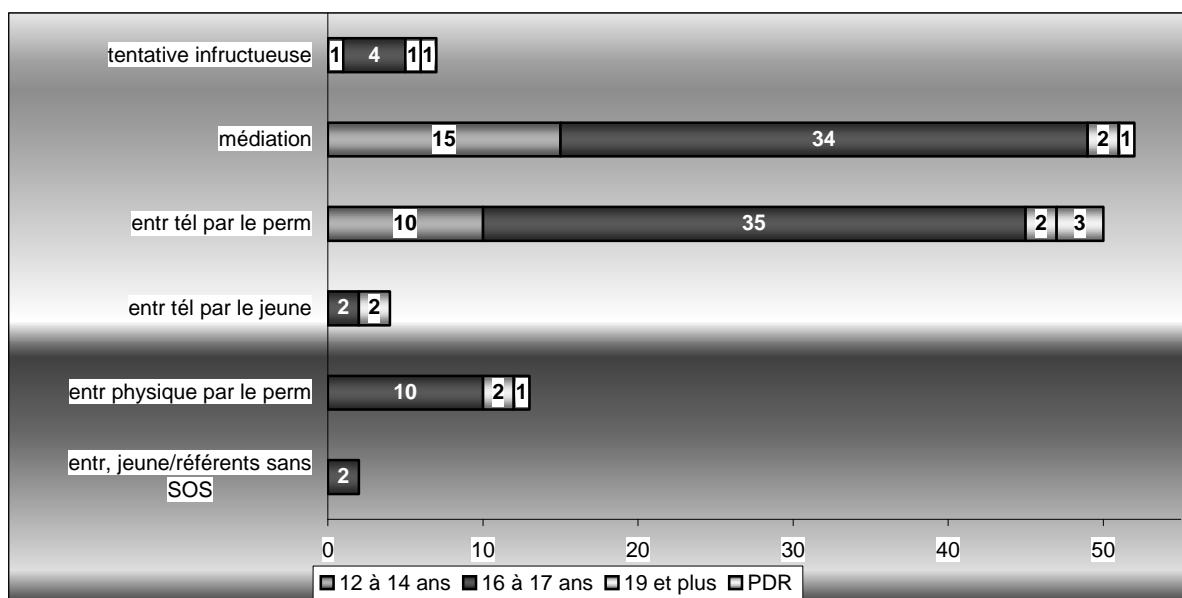
La « non reprise » de contact avec les référents alors qu'il s'agissait de situation de « rupture », nous a interpellés, nous avons souhaité nous pencher sur ces 85 ruptures où il n'y a pas eu de reprise contact, nos constatations sont les suivantes :

- Dans 28 cas, il s'agissait de jeunes majeurs (18/19ans), la question de la remise en lien se pose donc différemment, plus d'obligation légale, souhait d'autonomisation immédiate, exclusion familiale définitive, ...
- Dans 13 cas, le jeune a fait part de sa situation par téléphone mais il n'y a pas eu de visite.
- Dans 11 situations, la demande d'aide émanait d'un intermédiaire (résidentiel (2), famille élargie (1), CASU (1), AMO (1), police (3), tribunal de la jeunesse (3), elle pouvait être d'un autre ordre (hébergement, travail avec la famille pris en charge par l'AMO,...).
- Dans 10 cas, le jeune nous a contacté avec une demande d'aide par rapport à une envie de partir, mais il n'est pas passé à l'acte, le travail s'est fait avec le jeune, sans reprise de contact avec ses référents.
- Dans 7 cas, le jeune mineur est rentré de lui même sans contact avec la famille.
- Dans 6 cas, les tentatives de contact avec la famille ont été infructueuses.
- Dans 4 cas, il n'y a pas eu de contact à la deuxième rupture, mais il y avait eu une lors de la première demande d'aide à SOS Jeunes.

Il reste 6 situations de rupture où les raisons de non reprise de contact restent plus floues.

B.2 LE TYPE DE CONTACT ENTRE LE JEUNE, SES REFERENTS ET SOS JEUNES

TABLEAU 25 : ANALYSE DU TYPE DE CONTACT « MAXIMUM » CROISE AVEC L'AGE



Ce tableau nous montre :

- D'une manière générale, il y a eu reprise de contact dans 121 situations de rupture sur les 206, soit 58,7% des cas.
Les raisons de non reprise de contact sont abordées à la page précédente.
- Lorsqu'il y a eu contact, il furent :
 - ✓ Pour 52 ruptures soit 42,9% de l'ordre de la médiation. Le jeune et ses référents ont tenté de se mettre d'accord sur les problèmes et les solutions à y apporter.
 - ✓ Pour 50 ruptures soit 41,3%, il y a eu un entretien téléphonique entre le permanent et le(s) référent(s) et le jeune qui peut avoir été suffisant pour trouver une solution acceptable pour les deux parties.
 - ✓ Pour 13 ruptures soit 8,2%, il y a eu un entretien entre le travailleur social et le(s) référent(s) du jeune à SOS Jeunes mais sans le jeune. Le jeune accepte que nous discussions, en dehors de sa présence, avec ses référents. Cette situation est souvent le signe d'une relation très tendue entre ceux-ci et le jeune.
Après la rencontre, le travailleur rediscute avec le jeune des suites à donner à sa situation.

Plusieurs scénarios peuvent être envisagés : soit le jeune rentre quand même chez lui, soit il reste dans la rupture, soit un appel est fait à une autre instance (bien souvent le SAJ).

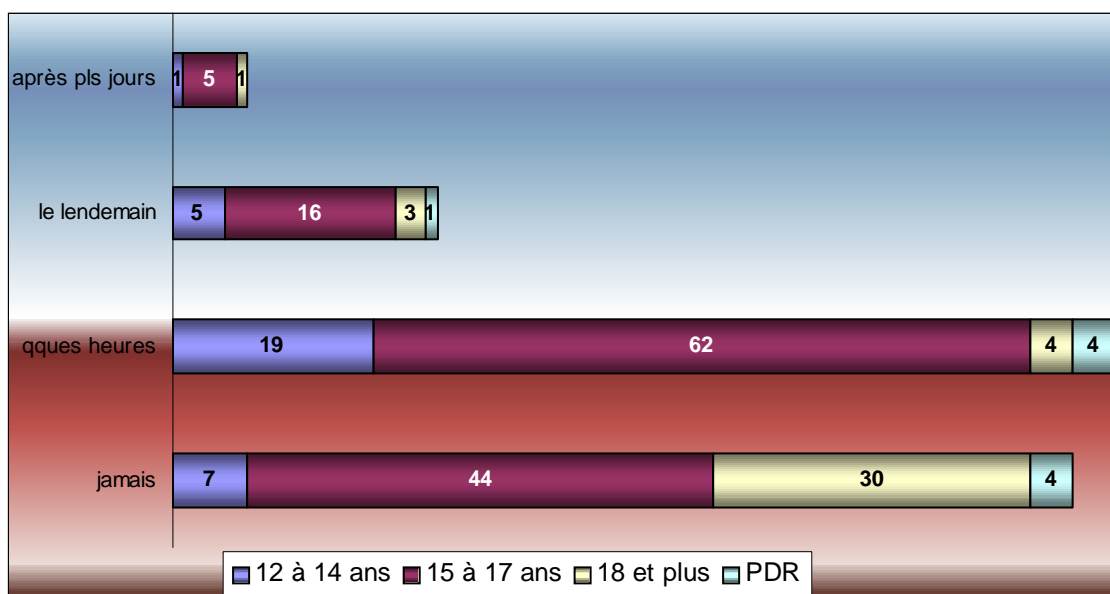
- ✓ Dans 6 ruptures soit 4,9%, le jeune voit ses référents seul, c'est-à-dire sans le travailleur social (c'est le cas de 4 ruptures sur les 6) ou leur téléphone seul(2 ruptures sur les 6). Le jeune préfère qu'il n'y ait pas d'intervention d'un travailleur auprès de sa famille ou autres référents légaux. Parfois, le jeune pense que l'intervention d'un tiers institutionnel risque d'aggraver le problème entre lui et eux ;
- ✓ Nous pouvons encore citer que pour 7 ruptures, le jeune souhaitait une rencontre avec ses référents mais ceux-ci n'ont pu être contactés (mauvais n° de téléphone, d'adresse,...).

Le type de contact est négocié avec le jeune et réfléchi avec lui en terme d'aide ou non à la résolution du problème. De multiples cas de figures sont donc envisageables sans que nous puissions les classer en terme d'efficacité. Les objectifs poursuivis étant bien sûr la résolution du problème mais aussi l'apprentissage éducatif à la gestion des conflits fait par le jeune à cette occasion.

Nous constatons qu'à SOS Jeunes différents types de travail avec les référents peuvent être envisagés. Il faut à nouveau souligner qu' SOS Jeunes est une AMO et que dans ce cadre, si nous favorisons la résolution du problème dans et avec le milieu du jeune, la spécificité de l'AMO est aussi de rendre le jeune « sujet » de la résolution de sa difficulté.

B.3 MOMENT DE LA REPRISE DE CONTACT

TABLEAU 26 : CROISEMENT ENTRE L'AGE ET LE MOMENT DU PREMIER CONTACT AVEC LES REFERENTS



Ce tableau nous montre que lorsqu'il y a une reprise de contact, celle-ci s'est faite :

- Pour 89 ruptures soit 73,5% des cas, dans les quelques heures qui suivent l'appel à SOS Jeunes ;
- Pour 25 ruptures soit 20,6%, elle se produisait le lendemain ;
- Pour 7 ruptures soit 5,7%, dans les jours suivants.

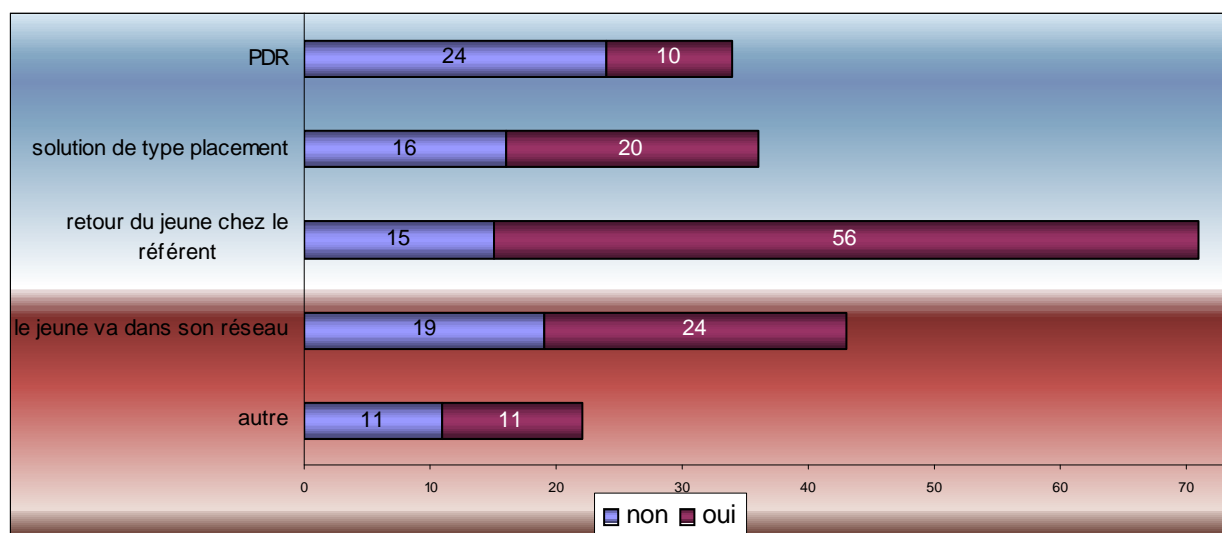
On peut donc constater que dans la majorité des situations où il y a reprise de contact avec les référents, celle-ci se passe dans les heures qui suivent l'appel à SOS Jeunes.

Pourquoi 73,5% des reprises de contacts avec le(s) référent(s) ont lieu dans les quelques heures qui suivent l'appel ? De multiples hypothèses peuvent être avancées :

- Notre cadre AMO qui favorise la solution avec le milieu de vie ;
- Le niveau légal qui nous dicte que toute solution d'hébergement en dehors de chez le référent doit être négociée avec celui-ci, etc. ;
- Une autre hypothèse est peut-être aussi notre cadre très court d'accueil de nuit. Ne sommes-nous pas obligés d'aller très vite, amalgamant à certains moments les différentes étapes d'un long processus (rencontre et écoute du jeune, de ses référents, médiation/rencontre, recours au réseau familial, amical, institutionnel, etc.) Il serait intéressant de reprendre des dossiers de rupture au regard de cela, chacun a-t-il eu un espace d'écoute,...

B.4 RESULTATS EN FONCTION DE LA REPRISE DE CONTACTS AVEC LES REFERENTS

TABLEAU 27 : REPARTITION DES RESULTATS EN FONCTION DE LA PRISE DE CONTACT OU NON AVEC LES REFERENTS



Ce tableau nous montre que pour les **121 ruptures où il y a eu reprise de contact**, les résultats (répertoriés fin juin 2005) étaient les suivants :

- Pour 56 ruptures soit 46,2% (des 121 ruptures), le jeune est retourné chez son référent ;
- Pour 24 ruptures soit 19,8%, le jeune était dans son réseau, sans que nous puissions savoir si le référent acceptait ou non cette solution ;
- Pour 20 ruptures soit 16,5%, le jeune a été placé ;
- Pour 11 ruptures soit 9%, la solution est « autre », nous n'avons pas pu avoir plus de précisions ;
- Et enfin pour 10 ruptures où il y a eu reprise de contact avec le référent , nous ne savons pas quelle solution était en place en juin 2005.

Si on fait un rapport entre les situations où il y a eu reprise de contact avec le référent et celles où il n'y a pas eu ce contact, nous pouvons constater que pour les situations où il y a eu contact, la solution « retour chez le référent » est celle qui est le plus souvent mise en avant.

Mais n'allons pas trop vite dans les conclusions : les situations où il n'y a pas eu de contact avec le référent étaient peut-être plus complexes, plus chroniques, etc. D'autres solutions ont dû être envisagées.

Enfin, pour beaucoup de situations nous n'avons que des informations très floues sur les suites données ; ceci étant sans doute dû en partie à notre cadre de travail.

IV.IV. CROISEMENT ENTRE L'ACCESSIBILITE ET LA REPRISE DE LIEN

A. INTRODUCTION

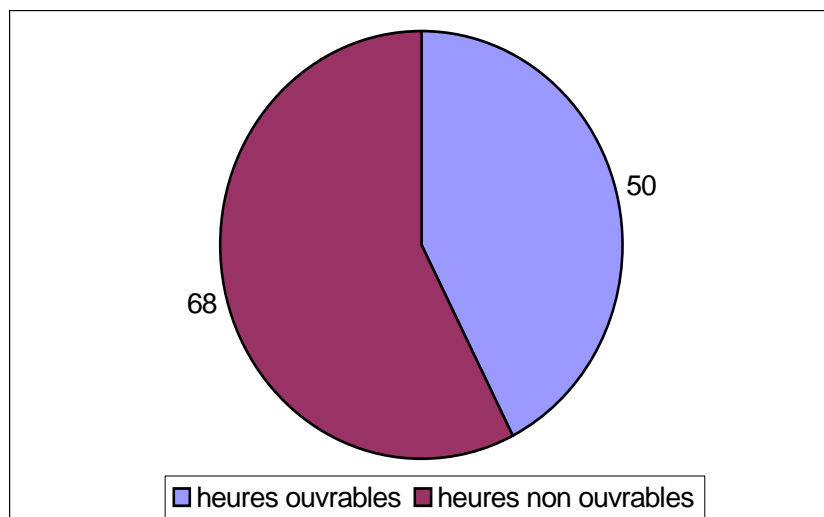
Nous avons pu montrer dans le premier point, en quoi l'accessibilité 24h./24, 7jours sur 7, l'ouverture à toutes les demandes des jeunes de Bruxelles et d'ailleurs, à celles des intermédiaires confrontés à des questions relatives aux jeunes, favorisent l'aide à ces jeunes en situation de rupture, notamment en multipliant les « chances » d'être là au moment où le jeune, son entourage a besoin d'un accueil, d'une écoute, d'informations, de conseils, d'aide, d'un logement de nuit, etc. Et ce, tout particulièrement lors de situations de rupture ou qui risquent de le devenir. Pour l'adolescent, la démarche vers un centre est souvent un acte difficile et un intermédiaire peut être un élément « facilitateur ».

Dans un deuxième point, nous avons mis en évidence, grâce à l'analyse de la littérature, l'importance de pouvoir « aborder les tensions » qui sont enjeux lors de la crise, de la rupture du jeune avec son entourage, elles sont souvent le moteur d'un changement individuel tout autant que du système familial. Elles sont aussi l'occasion d'apprentissages multiples et particulièrement importants à l'adolescence .

Dans ce troisième point, nous aborderons de façon plus précise en quoi l'accessibilité 24h/24 favorise la reprise de lien entre le jeune et ses référents légaux, ainsi que la disponibilité à tous types de demandes.

B. REPRISE DE LIEN AVEC LE REFERENT CROISEE AVEC LE MOMENT DE CETTE REPRISE DE CONTACT.

TABLEAU 28 : GRAPHIQUE (EN CHIFFRES ABSOLUS) CROISANT LA PREMIERE PRISE DE CONTACT AVEC LEUR MOMENT¹⁰



73,5% des contacts avec le(s) référent(s) se passaient dans les quelques heures, voire le lendemain de l'appel d'aide à SOS Jeunes.

Croisons maintenant de manière plus précise, **le moment de la reprise du premier contact** (téléphone et/ou visite) avec le référent **et leur répartition en heures ouvrables ou non ouvrables (soirée, week-end, jour férié).**

Nos constats sont les suivants¹¹:

- **50 premiers contacts** sont pris en **heures ouvrables soit 42,3%** ;
- **68 premiers contacts** sont pris en **heures non ouvrables soit 57,6%**.

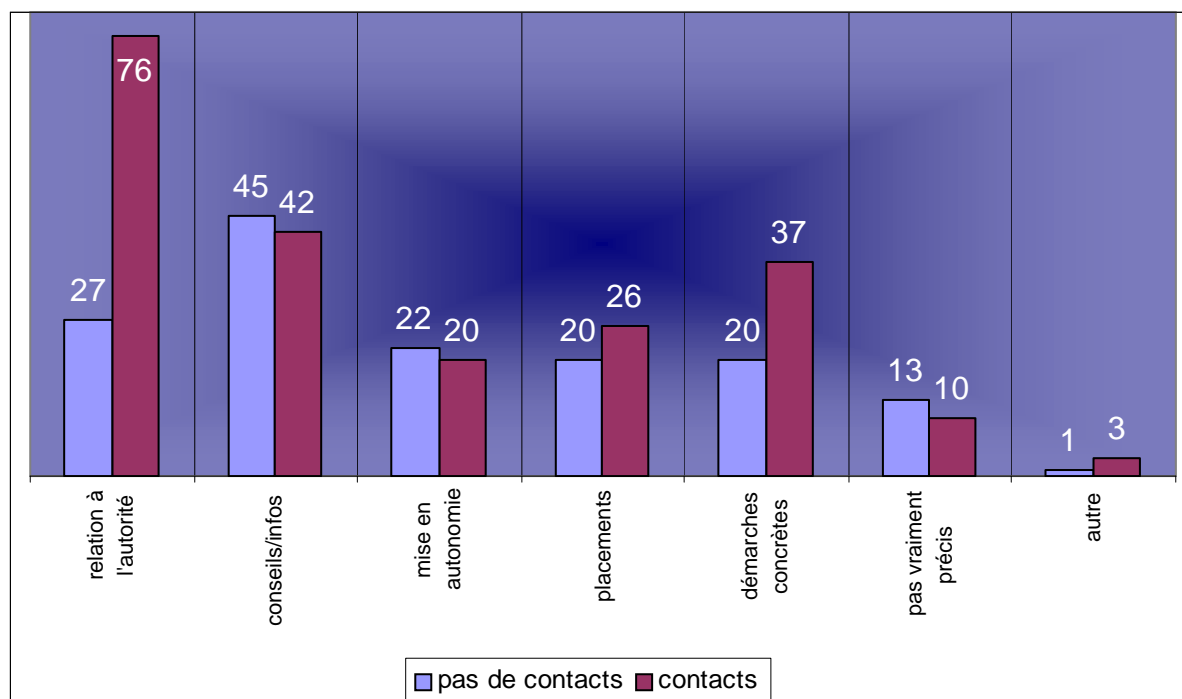
Le travail de contacts avec le(s) référent(s) est donc plus fréquent en heures non ouvrables qu'en heures ouvrables. L'ouverture du centre 24h./24 favorise la remise en lien rapide du jeune avec ceux-ci, rapidement, 73,5% des contacts se passent dans les quelques heures qui suivent l'accueil du jeune. Cette disponibilité permet de rencontrer, de discuter avec le jeune quelque soit l'heure, mais permet aussi une grande flexibilité pour la rencontre avec les parents (référénts). Ce contact rapide permet d'impliquer immédiatement les différents protagonistes dans la recherche de solutions, de ne pas se substituer au responsable du jeune, de diminuer son inquiétude, etc.

¹⁰ On ne reprend ici que les premiers contacts ; l'objet de cette recherche ne traitant pas de l'ensemble des contacts. Les « non-réponses » ont été écartées pour le calcul des pourcentages afin de se centrer uniquement sur les données que nous avons (c'est aussi la raison pour laquelle nous n'arrivons qu'à un total de 118 premiers contacts).

¹¹ Idem

C. CROISEMENT ENTRE LES « DEMANDES » FORMULEES PAR LES JEUNES ET LA REPRISSE OU NON DE CONTACT AVEC LEUR FAMILLE, REFERENT

TABLEAU 29 : CROISEMENT ENTRE CHAQUE TYPE DE DEMANDE ET LA PRISE DE CONTACT OU NON



Ce tableau reprend la manière dont les jeunes ont formulé leur demande à l'institution. Nous ne reprenons ici que les jeunes en situation de rupture et non l'ensemble des demandes formulées à Sos Jeunes.

En observant les données du tableau, on constate que même s'il s'agit de situations où il y a une difficulté dans la relation à « l'autorité », beaucoup de jeunes passent par une demande plus large (conseils/informations, démarches concrètes, placements,...), celle-ci peut être un média pour aborder les problèmes relationnels avec ses référents, parfois préventivement à une rupture.

La multitude de nos outils d'intervention (information, démarches concrètes, médiations, etc.) facilite l'accès au plus grand nombre et confirme nos choix de « centre généraliste » ouvert à toutes demandes.

Malgré cela, l'appel en cas de difficultés reste une démarche difficile pour beaucoup de jeunes. Preuve en est le nombre de jeunes qui sont aidés par notre institution mais pour qui le premier contact s'est fait via un intermédiaire (cfr. Tableau n° 18).

Depuis octobre 2005, nous avons ouvert un site Internet (www.fugue.be) centré sur la question de la fugue chez les jeunes. Ce site vise à favoriser encore davantage leur rencontre ainsi que celle de leurs parents, éducateur, etc.

Nos premières constatations sont que via le site, les jeunes semblent faire part plus vite, de façon plus directe de leurs problèmes relationnels, de leur souffrance que lors d'une rencontre en face à face, même si la confidentialité de leur propos est garantie dans les deux cas.

D. L'OUTIL « ACCUEIL DE NUIT » ET REPRISE DE LIEN

L'accueil de nuit, un moyen en plus dont l'institution a voulu se doter pour aider les jeunes en « rupture » à résoudre leurs difficultés.

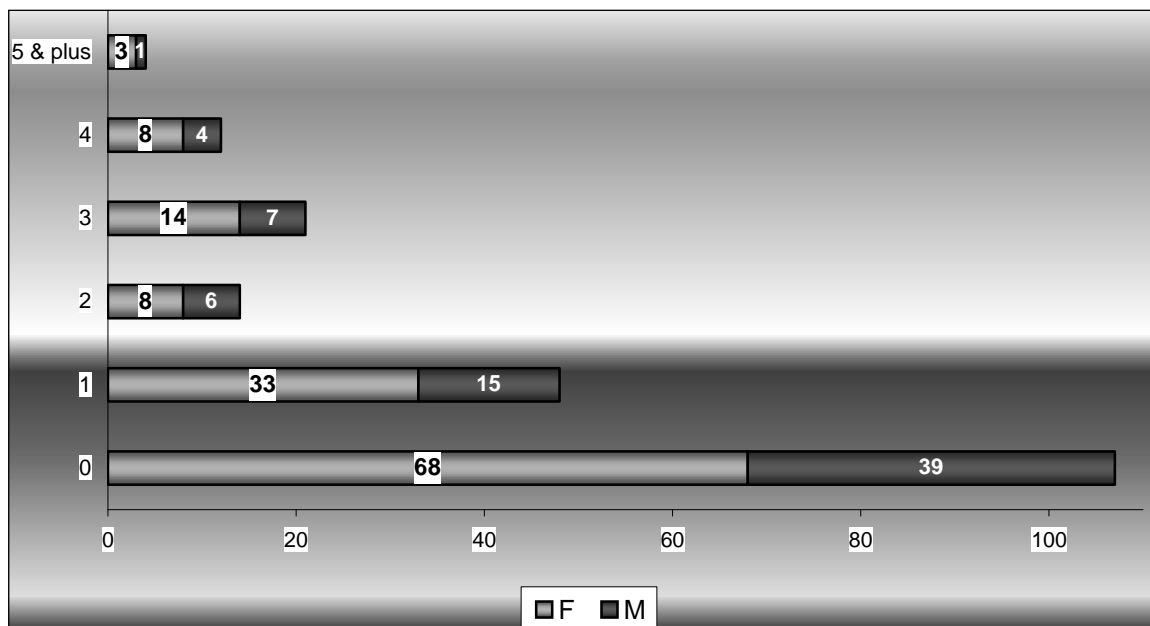
L'accueil de nuit est, au départ, d'une durée de 24h prolongeable jusqu'à 72h maximum, si aucune autre solution n'est possible. Cette accueil est donc toujours un outil exceptionnel et limité . Il ne sera envisagé que comme un outil pédagogique afin de permettre de désamorcer une situation complexe. Rappelons que cet hébergement ne se fera qu'avec l'accord du jeune et de son référent légal et il aura pour but de :

- Répondre aux besoins de sécurité physique et morale du jeune ;
- Permettre aux jeunes et à sa famille de prendre de la distance par rapport à la situation conflictuelle qu'ils vivent ;
- Prévenir toute dégradation de la situation.

Afin d'éviter un éloignement prolongé du jeune de son milieu de vie habituel, SOS Jeunes et le jeune prennent contact endéans les premières 24 h avec le référent légal. Toujours dans ce bref délai, nous tentons d'engager un contact avec le référent légal afin d'amorcer un premier processus de médiation.

D.1 DUREE DE L'ACCUEIL DE NUIT

TABLEAU 30 : CROISEMENT ENTRE LA REPARTITION PAR SEXE ET LE NOMBRE DE NUITS



Ce tableau indique que pour les 206 ruptures travaillées, filles et garçons confondus :

- **107 n'ont pas nécessité d'accueil de nuit (51,9%) ;**
- **99 ont nécessité un accueil de nuit (48%).** La durée de l'accueil était 1 nuit pour 48 ruptures, de 2 nuits pour 14 , de 3 nuits pour 21, de 4 nuits pour 12, et enfin de 5 nuits et plus pour 4 ruptures.

La durée est donc très proche des exigences de notre cadre (seulement 4 situations l'ont vraiment dépassée) ; la 4^{ème} nuit pouvant être considérée dans certains cas comme la nuit donnée au SAJ pour reprendre la situation.

Il est aussi à noter que l'accueil de nuit a été utilisé dans 48,1% des cas et majoritairement pour une seule nuit, cela rejoint le constat fait pour le contact avec la famille ou le(s) référent(s) qui se passe dans les quelques heures voire le lendemain de la première demande.

Tout ceci est rendu possible par la disponibilité horaire 24h./24 qui permet de multiples rencontres avec les différentes personnes, rencontres qui dans un cadre plus conventionnel pourraient n'être envisagées que sur plusieurs jours voire des semaines.

Il est aussi à noter que pour 51,9% des ruptures, l'accueil de nuit n'a pas été nécessaire pour la gestion de la situation de rupture.

D.2 LE TYPE DE CONTACT AVEC LES REFERENTS ET L'ACCUEIL DE NUIT

TABLEAU 31 : TYPE DE CONTACT AVEC LES REFERENTS POUR LES JEUNES AYANT BENEFICIES DE L'ACCUEIL DE NUIT

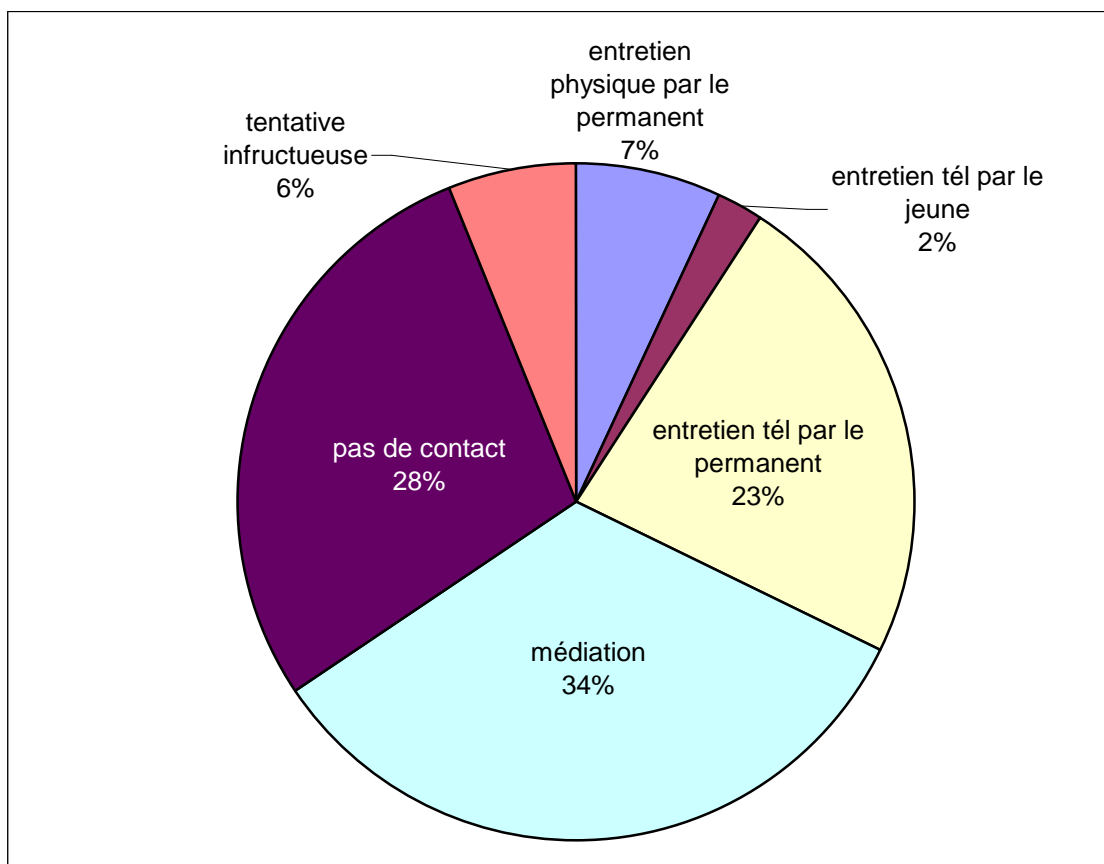
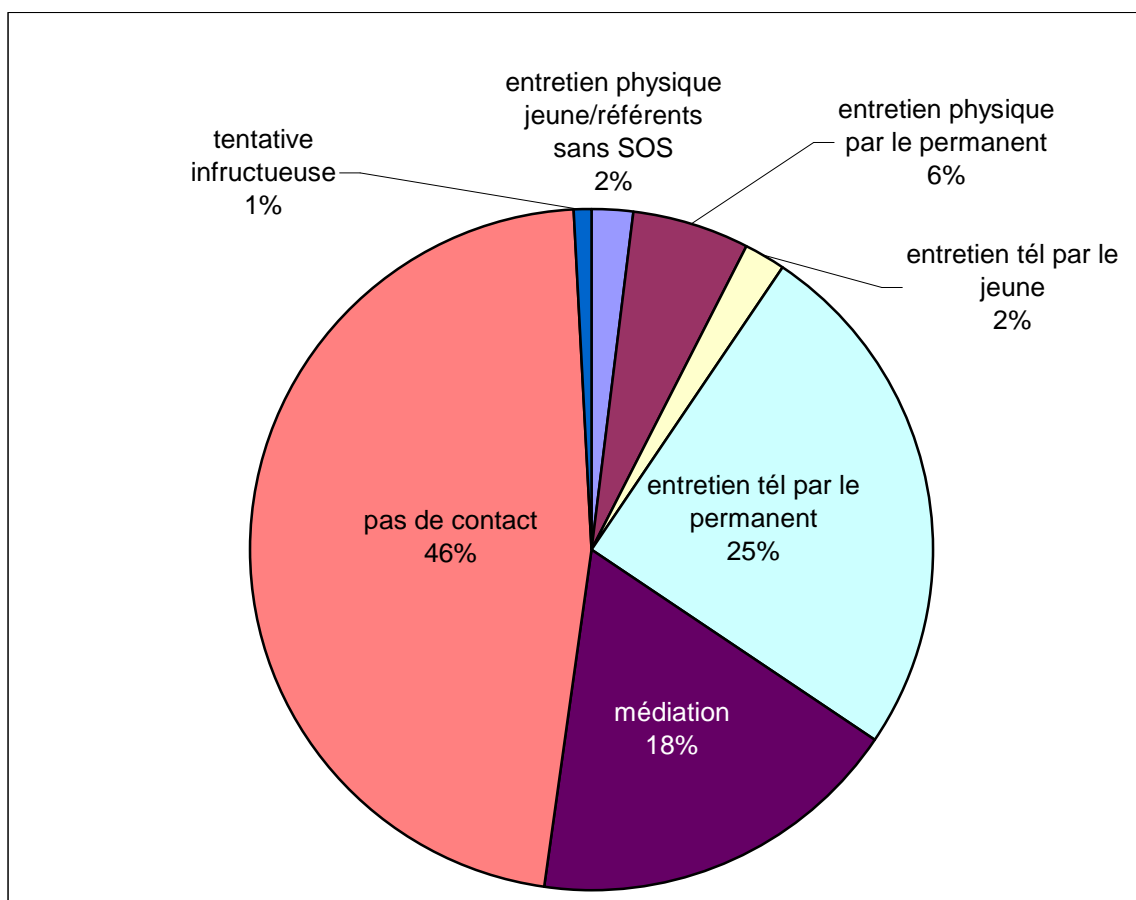


TABLEAU 32 : TYPE DE CONTACT AVEC LES REFERENTS POUR LES JEUNES N'AYANT PAS ETE HEBERGES



Ces graphiques nous montrent :

- Que pour les **jeunes hébergés**, il y a **eu contact avec le(s) référent(s)** dans **66%** des situations.
- Que pour les jeunes **non hébergés**, il y a **eu contact avec le(s) référent(s)** dans **53%** des cas.

IV.V. CONCLUSIONS

Les statistiques concernant les situations de rupture du 1/07/2004 au 30/06/2005, nous donnent les informations suivantes :
(nous reprendrons ici les données les plus significatives de cette partie de l'étude).

A. DONNEES LIEES A L'ACCESSIBILITE INSTITUTIONNELLE

A.1 LES HEURES D'APPELS ET DE VISITES

Si nous regroupons tous les appels téléphoniques et toutes les visites, nous arrivons aux résultats suivants :

- 54,5% des demandes se font en heures ouvrables (9h./17h.)
- 45,5% en heures non ouvrables (soir+ week-end +férié)

A.2 LES INTERMEDIAIRES

Les chiffres confirment de façon flagrante, l'importance d'être « ouvert » à la demande des intermédiaires qu'ils soient institutionnels ou familiaux, seul 20,4% des jeunes ont fait une demande d'aide sans intermédiaire.

La demande d'aide par un jeune, même en situation de « rupture » reste manifestement une démarche difficile, le manque de connaissances des services est certainement aussi une explication à ces chiffres.

Ce constat met en évidence le fait qu'il est essentiel d'informer les jeunes, mais aussi les possibles intermédiaires, sur les services créés pour venir en aide aux jeunes. En effet, on remarque que les intermédiaires sont, dans bien des cas, des « facilitateurs » d'accès et aident les jeunes à faire appel à des services comme le nôtre.

A.3 LES COMMUNES

SOS Jeunes étant un service AMO 24h./24 situé à Ixelles, nous nous adressons aux jeunes de cette commune, mais aussi à ceux de Bruxelles, de provinces, voire du monde ! Quand on est en difficulté avec son entourage, on n'a pas toujours le souhait d'être aidé trop près de chez soi.

A.4 LES DEMANDES

Les chiffres nous montrent que même si la demande « relation à l'autorité » revient souvent comme demande d'accompagnement en cas de rupture, beaucoup de jeunes passent aussi par une demande plus large (conseils/informations, démarches concrètes, placements,...), celle-ci peut être dans certains cas, un média pour aborder les problèmes relationnels avec leur famille (leurs référents).

Ces multiples demandes de conseils/informations, démarches concrètes, ... nous confirment dans nos choix de centre « généraliste ».

B. DONNEES LIEES A LA REMISE EN LIEN

Nous avons pu mettre en évidence via l'analyse de la littérature et notre expérience de terrain :

- 1. L'importance du « lien » à l'adolescence,** moment où le jeune doit créer du lien à l'extérieur de sa famille, mais où ses parents restent toujours ses référents principaux, ils incarnent la loi et l'autorité, mais aussi une « expérience du lien » constituée depuis l'enfance que l'adolescent va inmanquablement mettre à l'épreuve puisqu'il compte le plus à ses yeux.
- 2. L'importance de la remise en lien de l'adolescent avec sa famille ou leurs référents après une rupture ou comme prévention de celle-ci.**
La rupture de l'adolescent avec sa famille, son milieu est souvent paradoxale. A la fois, en partant il veut faire « disparaître » le problème en disparaissant lui même, à la fois, il est toujours dans l'attente « secrète » qu'on viendra le rechercher, qu'on entendra sa « souffrance », et qu'il sera ainsi rassuré sur le lien qui le lie à sa famille, ses référents.
- 3. L'expérience éducative faite lors de la « remise en lien » du jeune avec ses référents.**
Lors de la « remise en lien », le jeune peut faire une série d'apprentissages : de la différence, de la négociation, de la verbalisation de ses émotions, la gestion des ses pulsions, etc.

Au niveau des chiffres nous pouvons faire les constats suivants :

- Il y a eu reprise de contact, dans la majorité des cas, et on observe que la reprise de contact est plus fréquente chez les mineurs.
- Quand il y a eu contact, de quel type était-il ?
Ces reprises de contact étaient majoritairement des médiations familiales ou des entretiens téléphoniques entre le jeune, son référent et le permanent de SOS Jeunes.
- Moment de la reprise de contact
Pour la majorité des situations, le contact s'est passé dans les quelques heures qui suivent la demande, le lendemain, les jours suivants.
- Résultats
Pour les situations où il y a eu contact avec les référents, le jeune se retrouvait d'après les dernières informations dont nous disposions le 30 juin 2005, majoritairement dans leur famille ou chez leur référents, ensuite dans leur « réseau » sans plus de précisions, placé.
- Lorsqu'il n'y a pas eu reprise de contact, les raisons sont, le plus souvent, le fait que le jeune soit majeur, que l'intervention se limite à un contact téléphonique avec le jeune, qu'une autre institution prend en charge le travail de reprise de lien avec la famille ou qu'il n'y ait pas encore de rupture mais seulement une envie de partir de la part du jeune.

C. EN QUOI L'ACCESSIBILITE INSTITUTIONNELLE FAVORISE LA REMISE EN LIEN DU JEUNE AVEC SA FAMILLE, SES REFERENTS.

○ *24h./24 et reprise de contact avec le(s) référent(s) :*

68 « premiers contacts » avec les référents sont pris en dehors des heures ouvrables, 50 en heures ouvrables. Le plus souvent, ils se font dans les quelques heures qui suivent la demande de soutien à SOS Jeunes. La disponibilité horaire à tout moment favorise une reprise de contact rapide avec les référents du jeune.

○ *L'écoute de toutes demandes et la reprise de contact :*

On a pu mettre en évidence qu'une reprise de contact avec la famille, le(s) référent(s) a aussi eu lieu pour de nombreuses situations où le jeune ne nous demandait pas au départ de l'aide par rapport à « l'autorité », ses demandes de conseils, d'informations,... ont été une première démarche et lui ont permis d'aborder ensuite les problèmes relationnels avec sa famille.

L'accès « généraliste » favorise la reprise de lien avec la famille, pour plus de jeunes, même pour ceux qui avaient des réticences à aborder leurs difficultés relationnelles, le fait de pouvoir avoir un contact pour des questions plus concrètes permet certainement une première mise en confiance du jeune avec le service.

○ *L'accueil de nuit et la reprise de contact :*

Il y a eu un accueil de nuit dans plus ou moins une rupture sur deux. Cet accueil était majoritairement d'une ou deux nuits.

TITRE V. CONCLUSIONS GENERALES

Cette recherche nous a permis d'avoir une vision plus précise des jeunes faisant appel à notre service en situation de « rupture » et de la façon dont ceux-ci entrent en contact avec l'institution, de nous pencher sur les différents types de rupture, mais aussi sur notre fonctionnement, en quoi celui-ci favorise-t-il la rencontre des jeunes tout autant que la résolution de leurs problèmes.

A côté des données statistiques recueillies durant un an et analysées par la suite, nous avons enrichi nos réflexions de différentes lectures.

Nous retiendrons ici plus particulièrement une explication plus sociologique de la rupture et des changements éducatifs donnée par Petitclerc (2004) et l'autre plus psychologique donnée Pommereau (1997), ces explications nous ont semblé riches d'enseignement pour notre travail avec les jeunes en rupture.

Au niveau plus sociologique on pourrait résumer les propos de l'auteur de cette façon, notre société vit actuellement une profonde mutation, des changements multiples à de multiples niveaux (nouvelle façon de concevoir la famille et les relations au sein de celle-ci, les relations entre les générations, la transmission des savoirs, le travail, la réussite sociale, les moyens de communications,...). Dans ce contexte, la relation intergénérationnelle se complexifie, plus encore pour les parents arrivés récemment en Belgique, où l'écart entre les générations est encore plus conséquent.

« Lorsqu'on éduque, on se croit souvent deux, mais en fait on est toujours trois : l'enfant en face de moi, l'adulte que je suis mais aussi l'enfant que j'ai été moi-même » Petitclerc (2004, p.15).

Il fait plusieurs constats qui sont autant d'explications potentielles à la difficulté relationnelle du jeune avec ses parents, son (ses) référent(s), voire tout adulte :

- **Perte de crédibilité des parents face à leur fonction parentale**, cette perte de crédibilité vis-à-vis de leur propre enfant est souvent pour les parents, source de souffrance, certains en venant même à douter de la légitimité de leur intervention. Cette perte de crédibilité mine l'autorité parentale. Perte de crédibilité qui peut trouver sa raison dans l'écart plus grand entre les générations et ce, à de multiples niveaux.
- **Fragilisation de la famille**, de plus en plus de parents éduquent leur adolescent, seul, (plus de divorce, de séparation, les deux parents ne vivent pas dans le même pays,...) Ceci est confirmé dans notre pratique.

- **Précarisation de la situation économique qui affaiblit aussi la position des parents.** C'est le plus souvent « la société » qui est responsable, par cette situation d'exclusion infligée à un certain nombre d'adultes (au niveau de l'emploi, du logement, de l'accès aux soins de santé, aux loisirs,...) ceux-ci perdent leur crédibilité aux yeux de leurs propres enfants.
- **Rapidité des évolutions technologiques,** notamment les multimédias. C'est bien souvent l'adolescent qui apprend à ses parents l'utilisation des nouveaux moyens de communication. Avec ce décalage important, là aussi il est souvent difficile à l'adulte d'asseoir sa crédibilité sur ses connaissances acquises.
- **Un monde mobile et pluriel :** chacun partage sa vie en plusieurs lieux, chacun de ces lieux offre une pluralité d'opinions, religieuses, morales, politiques mais aussi pratiques.

L'ensemble de ces facteurs opère une relativisation des expériences fondatrices et des évidences du milieu familial et/ou culturel dont l'adolescent est issu. La relation d'autorité fonctionne alors de plus en plus difficilement. Les adolescents entendent différents discours et les parents vont devoir légitimer le bien-fondé des repères qu'ils transmettent, des limites qu'ils posent. Et beaucoup ne savent guère le faire, car ils ne l'ont jamais appris, ce qui peut être source de conflits et entraver le dialogue entre les parents et leur adolescent.

Au niveau psychologique, les ruptures avec le milieu familial ou l'intention de rompre avec son milieu traduisent le plus souvent une souffrance au niveau de la relation entre le jeune et ses parents / ses référents, et dans certains cas, sont le signe d'une difficulté interne. La rupture doit aussi être vue comme une solution trouvée par le jeune, sa famille pour sortir de la situation problématique. Les raisons de rompre sont multiples. Pommereau (1997) parle des violences et abus de toutes natures : l'alcoolisme des parents, les rixes incessantes, le flou et l'inconsistance des repères, la culpabilité du jeune qui se sent responsable de la dégradation familiale, si l'adolescent se sent délaissé, menacé, brutalisé, etc.

Toutefois, à partir de notre expérience professionnelle, nous avons constaté que les difficultés économiques, scolaires et de dialogue peuvent aussi être des raisons de rompre.

Pour conclure, ces multiples facteurs peuvent s'entrecroiser, se regrouper, voire s'additionner, on a pu constater que dans les situations arrivant à SOS Jeunes, c'est d'ailleurs le plus souvent une série de facteurs qui amène le jeune à une situation de rupture. Il est souvent difficile d'en dégager un en particulier, considérer un facteur (même important) de manière isolée, n'explique généralement rien. Il est particulièrement intéressant d'observer et d'analyser avec le jeune et son entourage le lien entre ces différents facteurs.

TITRE VI. GLOSSAIRE

Adolescence	<p>L'adolescence peut être définie comme « un stade intermédiaire pendant lequel la personne n'est ni un enfant, ni un adulte, elle n'a pas encore de responsabilités sociales en propre mais où elle peut explorer, s'exercer, expérimenter des rôles. Il s'agirait d'un temps d'arrêt, d'un délai que la société permet au jeune afin qu'il puisse choisir une voie, une personnalité, une identité, une carrière,... » (Cloutier, 1982).</p>
Aide spécialisée	<p>« L'aide spécialisée à la jeunesse doit s'entendre comme complémentaire et supplétive : complémentaire, elle permet de trouver ou de renforcer sous un mode plus adapté l'aide que la société offre à toutes les familles depuis la naissance jusqu'à la majorité des enfants ; supplétive, l'aide spécialisée ne doit être dispensée que dans les cas où ces services dits « de première ligne » n'ont pu apporter l'aide de manière adéquate. » (Jeunesse et droit, 1996, p.39)</p>
AMO (service)	<p>Service d'Aide en Milieu Ouvert. Le service d'aide en milieu a pour activités l'aide préventive aux jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Le service intervient de manière non contraignante et à la demande du jeune ou de ses proches. (Le Guide Social, 2006, p.169)</p>
CASU	<p>Centre d'Action Sociale Urgente pour personnes en détresse sociale, hébergement de nuit, service social, permanence 24h/24. (Le Guide Social, 2006, p.573)</p>

Crise	<p>« Etymologiquement le mot crise vient du grec krinomain qui signifie le moment de jugement, d'une décision, d'une séparation. La crise ne constitue pas, au départ, un phénomène pathologique. Elle se situe comme un processus nécessaire à tout système vivant pour qu'un changement survienne. » (Demaret, septembre 1996, p.8)</p>
Déjudiciarisation (dans le cadre de l'Aide à la jeunesse)	<p>Le décret du 4 mars 1991 marque une volonté accrue de limiter l'intervention du pouvoir judiciaire, « la notion de protection de la jeunesse fait place à la notion d'aide aux jeunes qui sous-entend une plus grande participation de leur part et le respect de leurs droits fondamentaux, en les considérant davantage comme des sujets de droits.</p> <p>Néanmoins, on trouvera encore dans le projet de décret des références à la protection de la jeunesse chaque fois que celui-ci traite de l'exécution des mesures à l'égard des mineurs ayant commis des faits qualifiés d'infraction. (Jeunesse et droit, 1996, p.40)</p>
Exclusion	<p>Dans le cadre de la recherche, on entend par situations d'exclusion, les situations où ce sont les parents (ou responsables légaux) qui ont eux-mêmes enclenchés la rupture, le jeune se retrouve dès lors en dehors de chez lui.</p>
Famille élargie	<p>Toutes personnes appartenant à la famille du jeune autre que ses parents ou beaux-parents.</p>
Fugue	<p>Notre définition de la fugue comporte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être <u>mineur</u> • partir à <u>l'encontre de la volonté</u> parentale ou de son substitut légal • <u>passage à l'acte</u> (au moins une nuit en dehors du domicile.).

Jeune	On entend par jeune : mineur de moins de 18 ans auquel on a ajouté dans le cadre de la recherche, les jeune de 18 et 19 ans qui sont toujours confrontés à une problématique « adolescente »
Médiation (de conflits privés)	Nous reprendrons la définition de « Wikipédia »: « Dans le domaine de la résolution des conflits, la médiation est une discipline qui propose un processus, constitué d'étapes adaptables au contexte, et de règles de fonctionnement et de communication dont le médiateur est garant. Elle a pour objectif d'aboutir au résultat le plus satisfaisant pour les parties – non pour le tiers médiateur. Il s'agit d'un mode d'accompagnement des personnes en vue de prendre une décision commune. »
MENA	Mineur Etranger Non Accompagné: tout mineur hors CEE requérant l'asile qui se trouve sur le territoire belge sans représentant légal.
Permanent	Travailleur d'SOS Jeunes qui assure à la fois l'accueil et l'accompagnement des jeunes, de leur famille, de leur entourage.
Prévention (dans le cadre de l'Aide à la jeunesse)	« Le décret du 4/03/1991 définit que le nouveau système d'aide à la jeunesse sera axé prioritairement sur la prévention. Celle-ci est constituée de l'ensemble des moyens mis en œuvre par la communauté pour éviter la marginalisation des jeunes. Plusieurs stades de prévention peuvent être envisagés. A un niveau tout à fait général, la prévention doit permettre d'éviter toute forme d'intervention des structures spécialisées. » (Jeunesse et droit, 1996, p.44)
Remise en lien	Dans la recherche, on entend par « remise en lien », la reprise de contact avec les parents ou les responsables légaux. Cette reprise de contact peut être de l'ordre du simple appel téléphonique et aller jusqu'à la médiation.

Référent légal	<p>Personne qui est responsable du jeune de moins de 18 ans au terme de la loi.</p> <p>Substitut parental = personne qui remplace les parents au terme de la loi.</p>
Rupture	<p>Nous avons retenu la définition de Petit Robert (2001), à savoir, « la rupture comme une séparation plus ou moins brusque entre des personnes qui étaient unies. »</p>
SAJ	<p>Service d'aide à la jeunesse.</p> <p>« Le service d'aide à la jeunesse, dirigé par un conseiller, est chargé d'une double tâche : l'aide individuelle aux jeunes en difficulté ou en danger et la prévention générale. Un service de l'aide à la jeunesse a été mis en place dans chacun des 13 arrondissements judiciaires. » (Le Guide Social, 2006, p.303)</p>
SPJ	<p>Service de Protection judiciaire</p> <p>« Les services de protection judiciaire mis à la disposition du tribunal de la jeunesse de chaque arrondissement judiciaire francophone et de la chambre d'appel de la jeunesse du ressort dont dépend ce tribunal, sont dirigés par un directeur qui est chargé de mettre en œuvre les mesures prises par ces juridictions.</p> <p>Les services de protection judiciaire mis en place dans chacun des 13 arrondissements judiciaires comportent une section sociale et une section administrative. » (Le Guide Social, 2006, p.629)</p>

TITRE VII. BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie du travail :

- BENSALAH, N. (1994). « Familles turques et maghrébines aujourd'hui ». Louvain-La-Neuve : Academia, p.7 .
- BOWLBY, J. (1978) « Attachement et perte ». Paris : Presses Universitaire de France.
- OUALI, N.& RÉA, A. (1993). « L'insertion professionnelle de jeunes d'origine étrangère ». Bruxelles : Bres, n°18.
- PETITCLERC, J.M. (2004). « Y'a plus d'autorité ! ». France : Editions érès. Seconde édition.
- POMMEREAU, X. (1997). « Quand l'adolescent va mal ». France : J'ai lu, Edition Jean-Claude Lattès.
- POURTOIS, J-P. (1991). « Innovation en éducation familiale ». Bruxelles : De Boeck-Wesmael.
- ROBERT, P. et al. (2001) « Le Petit Robert ». Paris : Dictionnaires Le Robert.
- SPITZ, R. (1979) « Embryogénèse du moi ». Bruxelles : Editions Complexe
- VAN DE WATER, G. & VETTENBURG, N. (2004). « Fuguer :...pour fuir quoi? Etude sur le profil et le vécu des fugueurs en Belgique ». Belgique : Child Focus & Fondation Roi Baudouin.
- VETTENBURG, N. (1998). « Violences à l'école : sensibilisation, prévention, repression ». Rapport du symposium tenu à Bruxelles (Belgique). 26-28 novembre 1998. Editions du conseil de l'Europe.

Bibliographie du glossaire :

- « Le Guide Social » (2006). 17^{ème} édition. Bruxelles : Editions Figus.
- DEMARET, G. (septembre, 1996). « La crise : quelques repères théoriques ». Mille Lieux Ouverts, n°16, pp. 7-14.
- ROBERT, P. et al. (2001) « Le Petit Robert ». Paris : Dictionnaires Le Robert.
- JEUNESSE ET DROIT (EDS). (1996). « Aide à la jeunesse : décret du 4 mars 1991 ». Liège : Editions Jeunesse et droit.
- « Wikipédia » [site Internet]. (Août 2006).
<http://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9diation>

Autres lectures relatives au thème :

- CLOUTIER, R. (1982). « Psychologie de l'adolescence ». Montréal : Gaeten Morin.
- COSLIN, P.G. (2003). « Les conduites à risque à l'adolescence ». Paris : Edition Armand Colin.
- DOLTO, F. (1988). « La cause des adolescents ». France : Robert Laffont.
- GENICOT, E. (2002). « Le jeune Acteur : de l'idéologie à la pratique ». Travail de fin d'année en Educateur Spécialisé. Bruxelles : Centre d'Enseignement Supérieur pour Adultes.
- HAERINGER, J. (1983). « Fugueurs, fugueuses – Expériences et réponses de quatre pays de la communauté européenne ». CCI – Edition Centre de Création Industrielle.
- HERVIEU-WANE, F. (2005) « Une boussole pour la vie – Les nouveaux rites de passage ». Paris : Albin Michel.
- HUMBERS, L. (2003). « L'adolescent en fugue : à la recherche d'une reconnaissance ... ». Mémoire de licence en Sciences Psychologiques (non publié). Université de Liège.
- IMPE, M. & LEFEBVRE, A. (1981). « La fugue des adolescents ». Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- ROUBIER, C. (1984). « Quand la porte claque ». Ecole des parents, n ° 006.